



## **Conseil de Communauté**

### **Compte rendu succinct**

Affiché au siège de la CAGB le : 20/11/2014	<b>Séance du jeudi 13 novembre 2014 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs</b>	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	---	--

#### **PRESENCES**

Liste des présents annexée

#### **RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 13 novembre 2014 à 18h00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

#### **Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Conseil des 11/09/14 et 29/09/14

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Alain LORIGUET comme secrétaire de séance,
- approuve les procès-verbaux des séances de Conseil de Communauté des 11 et 29 septembre 2014.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 127

Contre : 0

Abstention : 0

↳ R 0.2 - Installation de la nouvelle conseillère communautaire suppléante de la commune de Chaudfontaine

Le Conseil de Communauté installe Mme Maryline VUILLEMIN en tant que conseillère communautaire suppléante de la commune de Chaudfontaine.

↳ R 0.3 - Prise en charge des frais de déplacement de certains conseillers communautaires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces modalités de prise en charge des frais de déplacements de certains conseillers communautaires.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 127 Contre : 0 Abstention : 0

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication  
et aide aux communes**

**Finances**

↳ R 1.1.1 - Dotation de Solidarité Communautaire - Volet solidarité économique

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le montant du volet Solidarité Economique de la DSC 2014 à hauteur de 1 301 468 €, ce qui porte à 3 377 348 € le montant définitif de la DSC 2014 (tous volets confondus).

Rapport adopté à la majorité : Pour : 125 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R 1.1.2 - Orientations budgétaires - Budget annexe Déchets 2015

Le Conseil de Communauté a débattu des orientations budgétaires 2015 du budget annexe « Déchets ».

**Ressources humaines**

↳ R 1.2.1 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relais (catégorie C) à temps complet à la Direction de l'Economie, de l'Emploi et de l'Aménagement,
- la création d'un poste relais (catégorie C) à temps complet à la Direction de l'Administration Générale,
- la suppression d'un poste à temps complet d'assistant de direction (catégorie B) au sein de la Direction Générale,
- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux (catégorie B, filière technique) au profit du SYBERT,
- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C, filière administrative) au profit du SYBERT,
- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière technique) au profit du SYBERT,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 131 Contre : 0 Abstention : 0

## **Commission n°04 : Développement durable**

### ↳ R 4.1 - Fonds « Centres de village » - Actualisation du critère de richesse

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'actualisation du critère de richesse dans le cadre du fonds « Centres de village ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 131 Contre : 0 Abstention : 0

### ↳ R 4.2 - Fonds Isolation et Energies Renouvelables - Subvention à la commune de Montfaucon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du projet de la commune de Montfaucon,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 7 899 €, correspondant à 50 % du reste à charge, à la commune de Montfaucon pour la réalisation des travaux de remplacement des fenêtres de l'ancien bâtiment de sa mairie (réalisés de manière complémentaire aux travaux d'isolation déjà engagés),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec la commune de Montfaucon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 131 Contre : 0 Abstention : 0

### ↳ R 4.3 - Modification de la convention pour la mutualisation et la vente des Certificats d'Economie d'Energie des communes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la gratuité du dispositif de mutualisation et vente des CEE pour les communes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre le Grand Besançon et les communes intéressées.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 131 Contre : 0 Abstention : 0

### ↳ R 4.4 - Etude du potentiel géothermique du Grand Besançon - Convention avec le BRGM

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention avec le BRGM,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
  - signer la convention avec le BRGM,
  - solliciter les subventions auprès de l'ADEME, du FEDER et du Conseil Régional de Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 131 Contre : 0 Abstention : 0

### ↳ R 4.5 - Renouvellement de la Présidence du site Natura 2000

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la candidature du Grand Besançon à la présidence du comité de pilotage du site Natura 2000 « Moyenne vallée du Doubs »,
- désigne Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, comme titulaire, et Madame Françoise PRESSE, comme suppléante, pour représenter le Grand Besançon au sein de cette instance.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 131 Contre : 0 Abstention : 0

### ↳ R 4.6 - Reprise des plastiques issus des collectes sélectives - Contrat avec Véolia

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le contrat de reprise des plastiques avec ONYX EST Véolia,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat et tout acte y afférent.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 131 Contre : 0 Abstention : 0

## **Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations**

### ↳ R 6.1 - Avenant à la convention pluriannuelle avec l'AudaB et présentation du programme de travail

Mmes BARTHELET, BOTTERON, BRIOT, CUINET, DONEY, GALLIOU, LEUCI, PRESSE et VIGNOT et MM. ALLEMANN, AVIS, BAILLY, BLESSEMILLE, BODIN, BONNET, BOUSSET, CANAL, CONTOZ, CURIE, DELARUE, DUCHEZEAU, FELT, FOUSSERET, GALLIOT, GUYEN, JACQUIN, LAIDIE, LOPEZ, LORIGUET, LOYAT, MAGNIN-FEYSOT, MICHAUD, POULIN, RUTKOWSKI, SCHAUSS, STEPOURJINE, TAILLARD et VOUGNON, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du programme de travail de l'AudaB pour l'année 2014,
- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°2 à la convention pluriannuelle conclue entre la CAGB et l'AudaB, fixant à :
  - 136 100 € le montant du 4<sup>ème</sup> acompte pour l'année 2014,
  - 438 350 € le montant total annuel du concours financier à l'audaB pour l'année 2014,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer cet avenant n°2.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 82                      Contre : 0                      Abstention : 0

### ↳ R 6.2 - Attribution de la subvention 2014 de l'Agence Foncière du Doubs

Mmes BARTHELET et GUIBRET et MM. BELUCHE et GUYEN, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'Agence Foncière du Doubs au titre de l'année 2014,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 124                      Contre : 0                      Abstention : 0

## **Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

### ↳ R 7.1 - Port d'agglomération - Vote des tarifs à compter de 2015

A l'unanimité et sous réserve du vote du BP 2015 et du PPIF 2015-2019, le Conseil de Communauté adopte les tarifs du port d'agglomération applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, tels que figurant dans la grille tarifaire.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 131                      Contre : 0                      Abstention : 0

### ↳ R 7.2 - Subvention à la Ville de Besançon pour une étude sur la poursuite du plan de gestion Vauban

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à la Ville de Besançon pour le financement d'une étude de diagnostic des fortifications Vauban, à hauteur de 10 % du montant total HT de l'étude, plafonnée à 10 000 €.
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 131                      Contre : 0                      Abstention : 0

↳ R 7.3 - Comité Régional du Tourisme de Franche-Comté - Avenant n°1 à la convention de partenariat dans le cadre du Collectif Itinérances

Mmes DEMOLY et VIGNOT, conseillères intéressées, ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la contribution du Grand Besançon au Collectif Itinérances du Comité Régional du Tourisme pour 2015, fixée à 5 000 €, dans le cadre du partenariat triennal 2014-2016,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat.

Rapport adopté à la majorité :                    Pour : 127                    Contre : 0                    Abstentions : 2

↳ R 7.4 - Ordiclasse - Renouvellement de la convention

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention Ordiclasse,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 131                    Contre : 0                    Abstention : 0

**Commission n°02 : Mobilités**

↳ R 2.1 - CITIZ - L'autopartage au sein des mobilités durables

Mme JEANNIN et M. LOYAT, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 15 000 € à la SCIC Autopartage Besançon pour l'exercice 2014,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous documents s'y rapportant pour le versement de cette subvention.

Rapport adopté à la majorité :                    Pour : 124                    Contre : 0                    Abstentions : 2

**Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche**

↳ R 3.1 - Coopilote Besançon - Soutien aux activités 2014

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'activité 2013 de Coopilote Besançon,
- se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon aux actions 2014 sus-mentionnées pour un montant forfaitaire de 800 € par entrepreneur-salarié originaire du Grand Besançon accompagné par l'antenne bisontine de Coopilote et ce dans la limite de 20 000 € par an.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 129                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳ R 3.2 - Projet Proluxury - Demande de financement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le cofinancement du programme d'actions triennal « Proluxury » à hauteur de 40 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 129                    Contre : 0                    Abstention : 0

### ↳ R 3.3 - Soutien aux actions du Cluster Eco-Chantiers

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien financier à l'association Cluster Eco-Chantiers, pour un montant de 20 000 € pour 2014,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 129 Contre : 0 Abstention : 0

### ↳ R 3.4 - Contribution du Grand Besançon au développement de l'aéroport Dole Jura pour l'exercice 2014

A la majorité, 4 abstentions et 11 contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement de 20 000 € au Conseil Général du Jura, au titre de sa contribution pour 2014 au programme de développement de l'aéroport Dole-Jura,
- autorise Monsieur Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention afférente.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 113 Contre : 11 Abstentions : 4

### ↳ R 3.5 - Zone du Noret - Renouvellement de la convention de déneigement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention de déneigement de la zone du Noret avec la commune de Mamirolle,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention de déneigement.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 128 Contre : 0 Abstention : 0

### ↳ R 3.6 - Participation de la sedD aux salons MIPIM et SIMI 2014

MM. BLESSEMAILLE, BODIN et SCHAUSS, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les conventions avec la sedD pour formaliser sa participation financière au côté du Grand Besançon au MIPIM et au SIMI 2014,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces conventions afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

### ↳ R 3.7 - Initiative Doubs - Bilan de la mission d'animation 2013 - Abondement du fonds prêts d'honneur 2014

MM. BLESSEMAILLE et FELT, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon, pour un montant de 22 867 € au fonds « prêts d'honneur » géré par Doubs Initiative pour l'année 2014, conformément au renouvellement de la convention,
- se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon d'un montant de 16 000 € à Doubs Initiative, conformément au renouvellement de la convention,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 126 Contre : 0 Abstention : 0

### ↳ R 3.8 - Fonds Régional Innovation - Abondement 2014

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un abondement par le Grand Besançon du Fonds Régional d'Aide à l'Innovation 2 (FRI 2) à hauteur de 150 000 € en 2014,
- se prononce favorablement sur l'avenant 3 à la convention « Fonds Régional de soutien et de garantie à l'Innovation en Franche-Comté. Convention additive d'adhésion pour la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon » à conclure avec la Région Franche-Comté et BPI France Franche-Comté,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°3.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 128                      Contre : 0                      Abstention : 0

### ↳ R 3.9 - Fonds Régional d'Innovation - FRI2 - Soutien au projet ECOTREVE de la Société PLASTIFORM

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 000 € à l'égard de la société Plastiform,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 128                      Contre : 0                      Abstention : 0

## **Questions diverses**

### ↳ R 8.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

### ↳ R 8.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

**Conseil de Communauté**

**Séance du jeudi 13 novembre 2014**

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h30.

**Étaient présents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN (à partir du 1.1.1), M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6), M. Emile BRIOT (jusqu'au 7.4), Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 7.2), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 4.4), Mme Ilva SUGNY (jusqu'au 4.4), Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET (jusqu'au 7.4), Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN **Beure :** Mme Chantal JARROT **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Busy :** M. Alain FELICE **Chalezeule :** M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON (représenté par Mme Maryline VUILLEMIN pour le 6.1 et 6.2) **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI (à partir du 1.1.1) **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **Francois :** Mme Oriane DELAGUE (jusqu'au 4.4), M. Eric PETIT **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey :** Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Saône :** M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET, Mme Laurence GUIBRET (jusqu'au 7.4) **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN (jusqu'au 3.3) **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

**Étaient absents :** **Besançon :** M. Eric ALAUZET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSERRIN, Mme Solange JOLY, M. Christophe LIME, Mme Karima ROCHDI, Mme Laetitia SIMON, Mme Marie ZEHAF **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Montfaucon :** Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château :** Mme Pascale HANUS **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Pouilley-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ **Roche-lez-Beaupré :** Mme Nicole WEINMAN **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET

**Secrétaire de séance :** M. Alain LORIGUET

**Procurations de vote :**

**Mandants :** E. ALAUZET, P. BONTEMPS (jusqu'au 0.3 et à partir du 3.7), Y.M. DAHOUI, D. DARD, B. FALCINELLA, A. GHEZALI, J. GROSERRIN, S. JOLY, C. LIME, C. MICHEL (à partir du 7.3), K. ROCHDI (à partir du 1.1.1), L. SIMON (jusqu'au 7.4), R. STHAL (à partir du 4.5), I. SUGNY (à partir du 4.5), M. VIENET (à partir du 2.1), A. VIGNOT (jusqu'au 0.3), M. ZEHAF, P. CHANEY, B. ANDREOSSO, O. DELAGUE (à partir du 4.5), C. LINDECKER, P. CORNE, D. PARIS, C. PETER, P. HANUS, C. BITSCHENE, A. SALOMEZ, N. WEINMAN, L. GUIBRET (à partir du 2.1), J. BAVEREL (jusqu'au 0.3)

**Mandataires :** F. PRESSE, S. WANLIN (jusqu'au 0.3 et à partir du 3.7), D. SCHAUSS, D. POISSENOT, T. MORTON, M. LOYAT, P. BONNET, T. BIZE, E. MAILLOT, P. CURIE (à partir du 7.3), N. BODIN (à partir du 1.1.1), E. BRIOT (jusqu'au 7.4), A. POULIN (à partir du 4.5), C. THIEBAUT (à partir du 4.5), M. SEBBAH (à partir du 2.1), P. JEANNIN (jusqu'au 0.3), AS. ANDRIANTAVY, C. JARROT, Y. GUYEN, E. PETIT (à partir du 4.5), D. HUOT, J. LOUISON, B. MADOUX, P. CONTOZ, P. DUCHEZEAU, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET, J. KRIEGER, A. LORIGUET (à partir du 2.1), L. CROIZIER (jusqu'au 0.3)



# **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

## **Procès-verbal**

### **Conseil de Communauté**

**Séance du jeudi 13 novembre 2014**

*Salle des séances de la CCIT du Doubs*



## ORDRE DU JOUR

<b>Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon</b>	<b>14</b>
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances des Conseils Communautaires des 11 et 29 septembre 2014	14
Rapport n°0.2 - Installation de la nouvelle Conseillère communautaire suppléante de la commune de Chaudfontaine	14
Rapport n°0.3 - Prise en charge des frais de déplacement de certains conseillers communautaires	15
<b>Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes</b>	<b>15</b>
<b>Finances</b>	<b>15</b>
Information - Groupements de commandes avec les communes du Grand Besançon - Constitution d'un comité de pilotage	15
Rapport n°1.1.1 - Dotation de Solidarité Communautaire - Volet Solidarité économique	18
Rapport n°1.1.2 - Orientations budgétaires - Budget annexe Déchets 2015	18
<b>Ressources humaines</b>	<b>24</b>
Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents	24
<b>Commission n°04 : Développement durable</b>	<b>24</b>
Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village » - Actualisation du critère de richesse	24
Rapport n°4.2 - Fonds Isolation et Énergies Renouvelables - Subvention à la commune de Montfaucon	24
Rapport n°4.3 - Modification de la convention pour la mutualisation et la vente des Certificats d'Économie d'Énergie des communes	24
Rapport n°4.4 - Étude du potentiel géothermique du Grand Besançon - Convention avec le BRGM	25
Rapport n°4.5 - Renouvellement de la Présidence du site Natura 2000	25
Rapport n°4.6 - Reprise des plastiques issus des collectes sélectives - Contrat avec Veolia	26
<b>Commission n°06 : Aménagement et coopérations</b>	<b>26</b>
Rapport n°6.1 - Avenant à la convention pluriannuelle avec l'AudaB et présentation du programme de travail	26
Rapport n°6.2 - Attribution de la subvention 2014 de l'Agence Foncière du Doubs	27
<b>Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique</b>	<b>28</b>
Rapport n°7.1 - Port d'agglomération - Vote des tarifs à compter de 2015	28
Rapport n°7.2 - Subvention à la Ville de Besançon pour une étude sur la poursuite du plan de gestion Vauban	28
Rapport n°7.3 - Comité Régional du Tourisme de Franche-Comté - Avenant n°1 à la convention de partenariat dans le cadre du Collectif Itinérances	31
Rapport n°7.4 - Ordiclasse - Renouvellement de la convention	32

<b>Commission n°02 : Mobilités</b>	<b>32</b>
Rapport n°2.1 - CITIZ - L'autopartage au sein des mobilités durables	32
<b>Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche</b>	<b>34</b>
Rapport n°3.1 - Coopilote Besançon - Soutien aux activités 2014	34
Rapport n°3.2 - Projet Proluxury - Demande de financement	34
Rapport n°3.3 - Soutien aux actions du cluster Éco-Chantiers	35
Rapport n°3.4 - Contribution du Grand Besançon au développement de l'aéroport Dole Jura pour l'exercice 2014	35
Rapport n°3.5 - Zone du Noret - Renouvellement de la convention de déneigement	37
Rapport n°3.6 - Participation de la sedD aux salons MIPIM et SIMI 2014	37
Rapport n°3.7 - Initiative Doubs - Bilan de la mission d'animation 2013 - Abondement du fonds « prêts d'honneur » 2014	38
Rapport n°3.8 - Fonds Régional Innovation - Abondement 2014	39
Rapport n°3.9 - Fonds Régional d'Innovation - FRI 2 - Soutien au projet ÉCOTREVE de la Société PLASTIFORM	39
<b>Questions diverses</b>	<b>39</b>
Rapport n°8.1- État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	39
Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil	39

# Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

## Conseil de Communauté Séance du jeudi 13 novembre 2014

*Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Jean-Louis FOUSSERET.*

*La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h30.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Chers amis, la séance est ouverte. Je vous inciterai à regagner vos places. Mes chers collègues et néanmoins amis, avant l'ouverture de cette séance, comme ce que je vais dire est suffisamment triste, je vais attendre qu'il y ait un peu de silence. Je tenais à vous faire part avec émotion du décès de deux jeunes agents de notre Agglomération : Madame Laurence TRAVAGLINI, 41 ans, mère de deux enfants, qui travaillait au service Bâtiment, et Monsieur Benoît GOUYER, âgé de 43 ans, père d'une petite fille, qui était Directeur de la gestion du personnel. Ils sont tous deux partis très vite, trop tôt. Je voulais que ce soir, nous ayons une pensée pour leurs familles respectives et pour leurs proches, puisque nous les avons bien connus. Les mauvaises nouvelles ne s'arrêtant pas là, c'est avec tristesse que j'ai appris ce week-end le décès du frère de notre ami Pierre CONTOZ, Maire de Montfaucon, Jean-Louis CONTOZ, qui a effectué toute sa carrière à la Ville de Besançon au service Eau et Assainissement. Pierre, nous t'adressons nos plus sincères condoléances, ainsi qu'à ta famille.

Après l'annonce de ces mauvaises nouvelles, j'ai deux nouvelles différentes. Nous en avons en effet parlé il y a quelques semaines, mais cette fois-ci, la date approche : Mireille TOITOT, notre Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources Humaines va partir en retraite à la fin du mois. Elle n'est pas encore partie, et a même fait un mois en plus pour nous permettre de faire en sorte qu'il y ait un tuilage avec son successeur. Elle a accepté de poursuivre son activité pendant quelques semaines pour assurer la bonne continuité de ce service. Mais à présent, il est l'heure pour elle de "prendre du bon temps" et de profiter d'une retraite bien méritée. Je saisis l'occasion pour la remercier pour tout le travail accompli, même si elle n'est pas là, et vous lui transmettez au nom de tous les élus. C'est quelqu'un de dynamique, qui avait beaucoup de considération pour le personnel, qui avait d'excellents rapports aussi avec les organisations syndicales, et qui a fait un excellent travail.

Je voudrais aussi vous annoncer une autre triste nouvelle, ou plutôt deux nouvelles dans une. René FLEURY, notre Directeur de la gestion des déchets va nous quitter, puisque pour lui aussi, c'est l'heure de la retraite. René a mis en place, entre autres, la Redevance Incitative. Il a commencé sa carrière à la Ville de Besançon en 1978, et il la termine brillamment à la tête de la Direction de la gestion des déchets du Grand Besançon. Chacun de nous sait ici toute l'implication et l'engagement de René FLEURY dans la réalisation des missions tout au long de ces années. Au nom des élus du Grand Besançon, je voulais le remercier. René est là, nous allons donc le remercier.

*Applaudissements.*

Je ne pensais même pas qu'il était là, je le remercie doublement. C'est pour cela que je vous ai dit qu'il y avait une bonne et une mauvaise nouvelle. René a eu la peine de perdre sa maman il y a quelques heures. Il devrait être auprès de sa famille, mais il a tenu à rester ce soir, parce qu'il avait un dossier important à présenter. Je le remercie donc doublement de sa présence ce soir. Merci, René.

*Applaudissements.*

Par ces actes, cela permet d'ailleurs de mesurer tout l'attachement qu'ont les fonctionnaires territoriaux envers la Ville, l'Agglomération et les institutions. Même dans des situations difficiles, René, – nous aurions compris si vous n'aviez pas été là ce soir –, vous avez tenu à être là. Nous vous adressons aussi toutes nos condoléances pour le décès de votre maman. Voilà ce que je voulais dire en propos liminaires.

La séance est ouverte, nous avons le quorum.

## Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -  
Approbation des procès-verbaux des séances des Conseils Communautaires des 11 et 29 septembre 2014

**M. LE PRÉSIDENT.**- Alain LORIGUET est nommé secrétaire de séance. Avez-vous des remarques sur le compte rendu de la dernière séance ? Je n'en vois pas. Je suis heureux de saluer parmi nous le retour de Pascal DUCHEZEAU.

Nous sommes heureux de te revoir parmi nous. Tu as eu un tout petit souci de santé. Mais les "gars costauds" comme toi ne s'arrêtent pas longtemps. Nous sommes heureux que tu sois là, car on m'avait signalé que tu serais absent.

Par contre, sont absents : Catherine COMTE-DELEUZE, Danielle DARD étant au *Rendez-Vous de l'Eau* et Lionel LANDRY de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Bernard GAVIGNET devrait arriver.

Concernant les pouvoirs, Yves-Michel DAHOUI donne pouvoir à Dominique SCHAUSS, Karima ROCHDI à Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS à Sylvie WANLIN. Jusqu'à leur arrivée, Brigitte ANDREOSSO donne pouvoir à Yves GUYEN ; pour toute la séance, Daniel PARIS à Bernard MADOUX, Patrick CORNE à Jacky LOUISON, Nicole WEINMAN à Jacques KRIEGER, Jacques GROSPERRIN à Pascal BONNET, Corinne PETER à Pierre CONTOZ, Éric ALAUZET à Françoise PRESSE, Annie SALOMEZ à Jean-Marc BOUSSET, Julie BAVREL à Laurent CROIZIER, Cédric LINDECKER à Daniel HUOT, Danielle DARD à Danièle POISSENOT, Marie ZEHAF à Anne-Sophie ANDRITANVY, Béatrice FALCINELLA à Thierry MORTON, Abdel GHEZALI à Michel LOYAT, Pascale HANUS à Pascal DUCHEZEAU, Philippe CHANEY à Chantal JARROT, Christine BITSCHENÉ à Philippe BELUCHE, Solange JOLY à Thibaut BIZE, Christophe LIME à Elsa MAILLOT et Laetitia SIMON à Émile BRIOT. Voilà pour les formalités habituelles de début de séance.

Pendant que j'y suis et afin de ne pas oublier, le Maire de Montfaucon et Madame la Présidente des membres de l'Association locale des Montfaucon de France nous convient à l'ouverture du 5<sup>e</sup> Marché des Terroirs de Montfaucon de France et de Suisse le 28 novembre 2014 à 18 heures. Si vous voulez y participer, c'est toujours fort sympathique. Je suis sûr que, malgré sa peine, Pierre sera là-bas pour assurer, comme tous les ans. C'est à Montfaucon vendredi, samedi et dimanche, à partir de vendredi, 17 heures.

La séance est ouverte. Le Conseil de Communauté a nommé Alain LORIGUET secrétaire de séance. Le quorum est atteint. Les pouvoirs reçus ont été annoncés, les procès-verbaux des dernières séances des 11 et 29 septembre adoptés.

Rapport n°0.2 - Installation de la nouvelle Conseillère communautaire suppléante  
de la commune de Chaufontaine

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous avons déjà eu l'occasion de dire au Maire de Chaufontaine et au Conseil Municipal toute notre peine pour le décès de Madame Christiane BEULCLER, Première adjointe. Le Conseil Municipal de Chaufontaine a, par délibération, procédé à l'élection de Madame Maryline VUILLEMIN, Première adjointe. Le Conseiller titulaire de la commune de Chaufontaine étant le Maire, Monsieur Jacky LOUISON, la nouvelle Première adjointe, Madame Maryline VUILLEMIN, devient Conseillère communautaire suppléante de la commune à la CAGB.

Nous saluons donc la nouvelle Première adjointe de Chaudfontaine et lui souhaitons la bienvenue parmi nous, avec votre Maire Jacky LOUISON. Vous êtes donc désormais installée.

#### Rapport n°0.3 - Prise en charge des frais de déplacement de certains conseillers communautaires

Nous passons au rapport qui concerne la prise en charge des frais de déplacement, dans un souci démocratique, de certains conseillers communautaires qui n'avaient aucune indemnité.

**M. BAULIEU.-** Tout est quasiment dit. La proposition faite à travers ce rapport est la suivante : à partir de requêtes qui nous ont été adressées, il s'agit de proposer qu'au sein du Conseil Communautaire, les quelques élus qui ne sont pas indemnisés à un titre ou à un autre dans leur commune ou ici, puissent bénéficier d'une prise en charge indemnitaire de leurs déplacements, ce qui représente 9 personnes, je crois. Vous sont proposées dans le rapport les modalités :

- la justification de la présence sur la feuille d'émargement ;
- la démarche déclarative ;
- le fait qu'il n'y aurait pas un règlement tous les mois, mais de manière semestrielle, et ceci pour toutes les réunions convoquées par la CAGB, et qui nécessitent un déplacement pour lesdites personnes.

Cela ne concerne pas les organisations partenaires. Voilà la proposition qui vous est faite. Y a-t-il des remarques ?

**M. ACARD.-** Monsieur le Président, j'ai une question sur la rétroactivité de cette mesure. J'ai également une remarque. Nous ne nous opposerons pas à cette décision qui nous semble justifiée. Cela étant dit, elle n'aurait pas été à prendre si l'ensemble des conseillers communautaires avait eu une indemnité, ce que je déplore une nouvelle fois ici.

**M. BAULIEU.-** Il n'est pas faux de dire que si nous avons appliqué une indemnité à tous les délégués communautaires, nous ne nous pencherions pas sur cette question.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est l'évidence.

**M. BAULIEU.-** Le fait est que nous ne l'avons pas fait. Cette proposition est faite pour que les 9 délégués concernés puissent bénéficier de cette prise en charge. Je crois que juridiquement, cela ne nous pose pas de problème de prendre ce soir une délibération qui prend effet, de fait, en début de mandat.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

##### Finances

#### Information - Groupements de commandes avec les communes du Grand Besançon - Constitution d'un comité de pilotage

**M. DELARUE.-** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Pour démarrer, je vais vous parler des groupements de commandes sur lesquels nous vous demanderons de vous positionner. Dans le cadre de sa politique d'aide aux communes, le Grand Besançon a engagé depuis 2013 une démarche volontariste concernant les groupements de commandes, en particulier suite aux fortes attentes exprimées fin octobre par les Vice-Présidents. Je vais passer en revue les principaux avantages de ces groupements de commandes.

### Sécurisation et simplification de la procédure d'achats

« Sécurisation » bien évidemment, puisque nous bénéficions d'une sécurisation juridique par l'apport d'expertise des collaborateurs de la CAGB, et également un gain de temps considérable pour les communes. Un groupement rassemblant 20 collectivités, une seule procédure de marché sera lancée au lieu de 20, ce qui est un gain de temps considérable, de même au niveau de l'expertise.

### Gains financiers

Les groupements permettent aux acheteurs d'optimiser, de coordonner et de regrouper les achats, et de réaliser des économies d'échelle. Pour les communes, un levier d'optimisation des budgets de fonctionnement est à ne pas négliger dans le contexte budgétaire actuel.

### Expertise technique du coordonnateur

Au-delà de la sécurisation juridique des procédures, les communes bénéficient de l'expertise technique des services de la CAGB ou de la Ville afin de mettre en œuvre les bonnes procédures d'achats.

Il existe quelques limites concernant ces groupements d'achats. Nous avons estimé leur nombre à trois :

- dans certains cas, les communes obtiennent des tarifs hors marché plus compétitifs. Nous le voyons en particulier pour les faibles montants. Dans ces cas-là, les communes préfèrent recourir à leurs fournisseurs locaux, pouvant bénéficier ainsi parfois de remises, et cela permet en même temps de conforter l'économie locale. Pour autant, dans ces domaines, il ne sera peut-être pas judicieux de prévoir des groupements d'achats.
- les besoins des petites communes sont parfois différents des autres membres du groupement, auquel cas, il est bien évidemment difficile d'envisager un montage financier de marché commun. Pour autant, une possibilité de créer un groupement porté par une commune est tout à fait envisageable, avec, bien évidemment, derrière, la technicité des collaborateurs de la CAGB.
- certains groupements peuvent avoir un impact sur le tissu local économique. Pour limiter cet impact, après réflexion, nous avons proposé plusieurs pistes :
  - un allotissement élevé,
  - un dynamisme des relations avec les fournisseurs,
  - des cahiers de charge fonctionnels décrivant le besoin, mais sans imposer les moyens techniques permettant de le satisfaire, des consultations non restrictives.

C'est donc une analyse importante qu'il sera possible de mener afin de déterminer le bon groupement d'achat, mais également pour ne pas avoir un impact important sur l'économie locale, si tant est que dans certaines communes, des entreprises ou des commerçants puissent répondre aux différentes demandes. Cela pose aussi la nécessité d'avoir des groupements d'achats sur des domaines fortement impactants, plutôt que d'être sur des domaines moins élevés, avec de petits marchés.

### Le Comité de Pilotage

Vous avez la liste des membres ici proposés.

Je vous laisse découvrir ces noms. Sachez qu'une première réunion du Comité de Pilotage a eu lieu il y a environ un mois. L'objectif de ce Comité est clair, net et précis : élaborer une programmation pluriannuelle des groupements de commandes afin de répondre aux besoins réels des communes dans le cadre de calendriers anticipés. Pour le Comité, il s'agit d'identifier bien évidemment les achats prioritaires, comme je vous le disais précédemment. Si une étude a été faite au-delà, des communes, dont les représentants font partie du groupement d'achats, il s'agit de déterminer quels seraient les besoins de ces communes. Sur cette première enquête, il s'est dégagé une cinquantaine de possibilités. Vous conviendrez que faire une cinquantaine de groupements d'achats est difficilement possible, et ce ne sera pas intéressant, parce qu'un groupement d'achats doit vivre, et perdurer dans le temps. Si ce groupement est fait pour des petits montants, pour une ou deux communes, ce ne sera pas intéressant. L'intérêt de la chose est d'avoir des domaines très impactants, porteurs et qui, dans la mesure du possible, n'impactent pas le territoire local.

Les domaines les plus importants vous sont listés. Vous avez ainsi 20 groupements d'achats sur lesquels les communes se sont positionnées fortement. Nous allons dans un premier temps, avec les collaborateurs de la CAGB, interroger ces mêmes communes pour connaître les impacts, les tenants et les aboutissants de ces marchés, ce qu'ils ont déjà fait, ce que cela a donné et ce que cela coûte. Bien évidemment, lorsque nous serons en mesure de vous présenter ces groupements d'achats, il faudra bien que nous soyons nous-mêmes en mesure de vous dire « voilà ce que cela va coûter ». Aujourd'hui, nous ne le savons pas. Donc, aujourd'hui, la démarche et les interrogations sur certaines communes ont déjà commencé de façon à pouvoir déterminer les impacts réellement financiers.

Dans un deuxième temps, nous allons déterminer les groupements les plus importants et les plus impactants. La deuxième réunion du Comité de Pilotage aura lieu fin décembre prochain. Nous déterminerons les domaines les plus impactants, pour ensuite mener une étude auprès de toutes les communes, auprès de chacun d'entre vous afin de déterminer les groupements intéressants pour vous, sur les 20 proposés. Je ne pense pas que l'on retienne 20 groupements, parce que cela fait beaucoup de travail, de gestion et de suivi. Mais je pense que si nous arrivons à faire vivre – et quand je dis « vivre », il faut que tout le monde joue le jeu, évidemment, parce que si 4 communes sont dans le groupement d'achats, je ne sais pas si ce sera spécialement intéressant – et si tout le monde joue le jeu, nous devrions arriver à quelque chose. Donc, ce travail d'analyse sera mené fin décembre, plutôt janvier.

À la suite de ce travail, au vu des résultats que vous nous donnerez, la forme de groupement de commandes sera choisie :

- soit intégrer un groupement CAGB si c'est intéressant ;
- soit constituer un groupement de commandes uniquement entre communes si les besoins intéressent uniquement certaines communes en particulier.

Il nous reste un dernier point sur lequel il faudra fortement informer, et là aussi, il faudra que tout le monde joue le jeu. Je veux parler de la nécessité d'information du respect des règles du jeu. La première règle du jeu est la suivante : quand on fait partie d'un groupement d'achats, on reste dedans, on achète dedans, il n'est pas question d'acheter ailleurs. D'où la nécessité d'avoir vraiment des groupements d'achats très pointus, de façon à ce que chacun puisse jouer le jeu et n'ait pas la tentation d'aller jouer dans l'autre cour, auquel cas il n'aurait strictement aucune utilité. Je rappelle que pour constituer un groupement de commandes, c'est un travail de 8 à 10 mois. Pour le faire fonctionner, il faudra respecter jusqu'au bout, parce que si les services compétents se mettent en chasse pour mettre en place cette dizaine de groupements de commandes, compte tenu du temps que cela prend, cela ne pourra pas « le faire ». Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je te remercie, Yoran. Nous vous invitons à prendre connaissance de la composition de ce Comité de Pilotage. Y a-t-il des remarques ?

**M. RUTKOWSKI.-** Je suis déjà intervenu sur ces groupements de commandes à plusieurs reprises. Je le refais aujourd'hui, parce que je pense que cela va à l'encontre de la politique menée sur notre territoire en favorisant les entreprises à venir sur ces groupements de commandes, puisque ce sont de gros groupes. Plus nous allons nous grouper pour commander et produire un certain volume, plus nous allons favoriser des gens de l'extérieur, de l'autre bout de la France, à venir répondre à ces groupements de commandes. Nous mettons ainsi en difficulté les entreprises de notre territoire. Pour l'avoir dit à plusieurs reprises, et cela s'est avéré dernièrement, parce que des sociétés qui fournissaient à l'époque ont fermé depuis et ont été rachetées, au fur et à mesure, on épure notre territoire. Je pense que cela va à l'encontre des gens qui payent des impôts et qui payent des taxes sur Besançon et les environs. Je m'abstiendrai donc sur ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Premièrement, il faut savoir que l'allotissement est important, et Yoran l'a souligné. Deuxièmement, on n'est pas obligé de rentrer dans ce groupement de commandes. Je rappelle que l'on est toujours tenu à faire des appels d'offres. On a donc le choix entre respecter la loi et ne pas la respecter. Dans ce cas, on la respecte. J'ai bien compris que l'on n'est pas obligé de passer par ce groupement de commandes. Là, cette possibilité est offerte.

Certains fournisseurs locaux participent aussi quelque part à ces groupements de commandes. Ceci dit, c'est un choix personnel de la Commune de le faire ou de ne pas le faire. Cela dépend aussi ce qu'il y a derrière. Si par exemple, on achète des bancs ou du matériel d'éclairage, on a plutôt intérêt à le faire. Après, pour d'autres domaines, peut-être moins. Mais c'est le choix de chacun. Cette possibilité est offerte, on la prend ou on ne la prend pas, et l'on peut tout à fait entendre ce que tu dis.

**M. LORIGUET.-** Je pense qu'il y a aussi la contrainte du délai de livraison. J'ai vu dans les listes qu'il y avait le sel de déneigement. Il est clair qu'à un moment donné, on fait les commandes, et les livraisons doivent se faire à une certaine date. C'est une contrainte dont il faudra tenir compte. C'est simplement l'annotation que je voulais faire.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il faut effectivement avoir le sel avant la neige. C'est une bonne remarque.

**M. CROIZIER.-** Je voulais rebondir sur les propos assez justes de notre collègue. Je voulais souligner que dans certaines collectivités, les services s'organisent pour aider les entreprises locales à se regrouper et à pouvoir répondre à ce genre d'appels d'offres. Nous pouvons peut-être accompagner ce genre de dispositif par une cellule qui permettrait de les aider.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Que des collectivités aident par des cellules les gens à se regrouper pour répondre à des appels d'offres, je demande que l'on clarifie le caractère réglementaire. Je ne suis pas sûr que l'on puisse le faire légalement. Après, que les gens se regroupent, pourquoi pas ? Ils peuvent aussi se regrouper pour répondre. Je suis d'accord avec ce que dit Serge, mais il y a certaines limites et nous ne pouvons pas aller au-delà. Nous n'allons pas mettre en place une cellule pour répondre aux appels d'offres, puisque cela me paraît illégal. Ne comptez pas sur moi pour faire quelque chose qui ne soit pas réglementaire.

Y a-t-il d'autres remarques ? Je n'en vois pas. Il n'y a pas de vote sur ce point, puisque c'est une information.

Rapport n° I.1.1 - Dotation de Solidarité Communautaire - Volet Solidarité économique
---

**M. BAULIEU.-** C'est un dossier sur lequel nous avons reconduit pour 2014 les règles antérieurement en vigueur, avec les différents volets. Je n'y reviens donc pas. Vous avez en mémoire les volets sur lesquels nous avons déjà statué, à savoir le volet "Solidarité sociale et fiscale" et le volet "Aire d'accueil des gens du voyage". Ces deux volets ont été traités en juin. À la même date, nous avons voté un acompte sur la base des éléments connus des années antérieures pour le volet "Solidarité économique". Il s'agit là dans ce rapport de compléter ce dispositif de volet économique à partir des déclarations de permis de construire 2013 reçues et instruites depuis. Avec ces différents éléments, le montant du volet économique s'élève à 1 301 468 € pour 2014, et la DSC dans son ensemble à 3 377 348 €. Vous avez également le tableau de ventilation.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien. Y a-t-il des remarques sur ce dossier ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions.

Rapport n° I.1.2 - Orientations budgétaires - Budget annexe Déchets 2015
--

**M. BAULIEU.-** Comme vous le savez, ce budget annexe repose sur une redevance. Il doit donc être voté avant la fin de l'année, tout comme le montant de la redevance. Nous sommes toujours en avance sur la procédure budgétaire du budget général et autres budgets annexes. Ce soir, nous sommes sur la première phase, à savoir la phase du débat d'orientation. Mais nous avons également l'habitude de travailler en matière d'orientation sur un pré-budget très élaboré. C'est le sens et le contenu du rapport qui vous a été transmis et que nous examinons ce soir. Je n'en dirai que quelques mots d'introduction, puisqu'ensuite, le Vice-Président François LOPEZ en fera la présentation détaillée. Nous nous remémorerons simplement qu'en matière de déchets, depuis que nous assumons cette compétence, donc depuis 2006, le service à la fois par l'Agglomération en direct et par le SYBERT en complémentarité, a considérablement changé.

Ce fut tout d'abord l'organisation et le conditionnement de la collecte. Il y a eu beaucoup d'autres choses depuis bien évidemment. Je ne m'étalerai donc pas sur les questions relevant directement des compétences du SYBERT, puisque ce n'est pas l'endroit, mais elles sont - Ô combien ! - importantes pour nous (déchetterie, centre de tri et incinération), et nous en dépendons très concrètement en matière de service et de coût de ce service.

S'agissant de ce qui relève de notre compétence (la collecte et la perception de la redevance, puisque l'ensemble de ces prestations est payé par l'usager via la redevance), nous sortons d'une période extrêmement riche en termes d'évolution, avec, comme chacun l'a encore bien à l'esprit, la redevance incitative et ses conséquences positives (François LOPEZ le soulignera dans un instant). Mais pour ce qui est devant nous, en termes d'orientation, il y a bien évidemment encore du travail à réaliser. Nous devons parfaire cette mise en œuvre, cette gestion de la redevance incitative, et notamment en direction de l'habitat collectif. On sait que la problématique est très différente de gérer ces déchets de manière individuelle sur l'habitat horizontal, ou de le faire dans l'habitat collectif. Là, nous avons bien évidemment à approfondir et à améliorer les choses encore considérablement, plus encore d'autres dispositifs.

Vous savez que cette année, nous avons repris en matière de collecte de verre, cette opération en régie directe. Si je parlais tout à l'heure du SYBERT, ce n'est pas par hasard. Nous avons en perspective les réflexions et les conclusions qui devront y faire suite – mais il serait prématuré de vouloir les dessiner maintenant – qui seront également déterminantes pour nous en termes de service, mais aussi de contribution. Sur ce registre, nous devons avoir cela très présent à l'esprit. Nous aurons aussi à en débattre ici en complémentarité, avec ce que nos collègues gèrent au sein du SYBERT avec les autres communautés. Mais nous devons avoir cela à l'esprit, parce que ce sont des étapes importantes des années à venir. C'est à la fois dans la certitude de l'instant et dans la prospective encore un peu aléatoire que s'inscrit ce rapport d'orientations. Sur 2015, nous tenons les choses en main. Sur les années suivantes, nous devons les construire tous ensemble, au fur et à mesure que nous pourrons cheminer sur les conclusions relatives à de nombreuses évolutions, notamment sur le traitement. J'en ai terminé, mais tout reste à dire, et c'est à François LOPEZ que cela revient.

**M. LOPEZ.-** Le projet de ce mandat 2015-2019, tout comme celui du SYBERT, est en cours d'élaboration. Il sera impacté par toutes les décisions qui viendront impacter notre budget futur dans ces cadres. Je vous rappelle que les chiffres sont hors taxes, et que les factures sont assujetties à la TVA, ce qui impacte d'autant plus le montant payé par les usagers.

Concernant les rétrospectives du mandat écoulé, vous avez décliné tous les chapitres de travail qui ont impacté dans l'axe des perspectives mises en route, à savoir notamment la redevance incitative, et qui ont modifié beaucoup de choses dans la gestion de ce service. Je ne suis pas sûr que cela soit exhaustif, parce qu'il y en a peut-être beaucoup d'autres, mais Monsieur BAULIEU a listé tous les chapitres importants sur lesquels il a fallu investir beaucoup de travail.

Concernant l'évolution de la redevance des ménages par habitant depuis 2006, vous avez un diagramme avec les colonnes qui montrent le montant payé par les usagers et vous avez une barre sur la partie supérieure, qui représente le taux d'inflation. Vous pouvez vous apercevoir que les montants payés par les usagers ont été bien maîtrisés, légèrement supérieurs au taux d'inflation pour quelques années, et aujourd'hui, dans la linéarité, nous sommes en dessous du taux d'inflation.

Concernant l'évolution du tonnage des déchets, vous avez également un diagramme. Nous sommes à - 26 % pour le chiffre de 2013. En 2014, nous aurons 1 000 tonnes de moins, et je crois que dans les prochaines semaines, nous serons encore à - 2,8 % de plus, soit - 28,5 % pour un projet estimé à moins 20 % lorsque la redevance incitative a été mise en place. Vous voyez un tout petit peu l'efficacité générée par cette démarche.

Concernant le recyclage, le taux d'enfouissement a diminué de 25 % entre 2010 et fin 2013. Vous avez vu sur le diagramme précédent le tonnage et l'évolution de l'incinération. Quant à la valorisation des matières, c'est à peu près stable. Concernant les points essentiels en cours de préparation, ce sont les conditions de pré-collecte. Vous savez notamment que dans l'habitat collectif, les choses sont plus difficiles que dans les communes environnantes, et que l'on s'attache à faciliter cette collecte dans la mesure du possible. Cela nécessite des installations qui permettent la facilitation de ces travaux. Sur le dispositif LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement), il s'agit d'accompagner les usagers pour un meilleur tri et pour une meilleure efficacité de notre démarche dans la maîtrise des quantités d'ordures ménagères d'une part, et dans la maîtrise des coûts, d'autre part.

Les points susceptibles d'impacter la gestion des déchets sur le plan communautaire sont :

- la modification des périmètres géographiques : aujourd'hui, les choses ne sont pas figées de façon définitive ;
- la modification du périmètre du Grand Besançon, l'étude SYBERT en cours, et les transferts dans le cadre de la mutualisation des services, notamment le Parc Auto Logistique (PAL).

Sur le contour du projet du SYBERT, il s'agit du devenir de l'usine d'incinération pour laquelle les réflexions sont en cours. C'est le périmètre d'intervention pour les déchets des ménages, le contrat Écoemballages et la gestion des déchetteries.

#### Les enjeux financiers

Pour l'année 2015, les dépenses d'investissement sont évaluées à 1 002 000 €, contre 966 000 € en 2014. Il s'agit :

- de renouvellement de matériel (bacs, containers et mobilier) ;
- d'acquisition de points d'apport volontaire dans le cadre de la facilitation ;
- d'acquisition de matériel roulant, ce qui est nécessaire notamment sur la collecte du verre. Vous savez que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, le verre est collecté en régie. Il n'y a donc plus de service extérieur pour collecter le verre, c'est fait en interne par la régie.

Pour les recettes d'investissement, cela concerne surtout les amortissements, comme vous pouvez le voir sur le rapport.

En matière d'emprunt, il n'y a pratiquement pas d'endettement dans le service de collecte des déchets. Le remboursement de la dette s'élève à 14 000 €, je crois. Cela doit être écrit quelque part, vous le retrouverez certainement dans le rapport. Les dépenses de fonctionnement s'élèveraient à 18 725 000 € en 2015, contre 18 501 000 € en 2014, soit une hausse de 1,2 %. Nous sommes confrontés dans le cadre de cette démarche, à des usagers qui ont compris un tout petit peu comment cela fonctionne. Il y a une diminution des volumes de bacs, donc une diminution de la facturation faite sur la base du volume mis à disposition des gens. Donc, cette érosion des bases nous conduit à élaborer une petite augmentation des facturations, sachant que l'utilisateur ne paiera pas davantage s'il trie correctement et s'il utilise les containers adaptés à ses besoins.

Vous avez tous les éléments impactés du coût du SYBERT qui fera par ailleurs une information sur ses coûts. Je ne m'étends donc pas. Sur la collecte de verre, vous voyez que nous avons une économie de 221 000 € en supprimant le service extérieur et en le mettant en œuvre dans le cadre de la régie. Concernant le personnel, il y a une légère augmentation des coûts due à des éléments objectifs tels que décrits dans le rapport. Dans les fournitures en régie, il y a une augmentation de 9 % des coûts, car il y a des véhicules supplémentaires à cause de la collecte du verre. Il y a également une hausse des subventions tout à fait minime compte tenu des perspectives de meilleur tri, donc des performances, Éco-emballages nous subventionnant en fonction des performances. La REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) reste pratiquement égale par rapport à 2014, donc sans augmentation. On prévoit des augmentations à venir de façon très modérée. Vous avez tous les chiffres détaillés de perspective jusqu'en 2019 à périmètre connu du service. Voilà ce que nous pouvons dire aujourd'hui sur les perspectives des objectifs financiers du service.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, François. Y a-t-il des questions ?

**M. BONNET.-** Je vais faire une remarque rapide. Je trouve que cette politique a été une réussite du dernier mandat, vers l'harmonisation d'une politique d'Agglomération en la matière, alors que nous étions dans des pratiques très différentes d'une commune à l'autre et nous pouvons nous en satisfaire. Nous avons pu aussi constater que les Grands Bisontins ont joué le jeu, puisqu'il y a eu soit le recours à un tri plus volontariste pour éviter ce nouveau four, et nous avons tous soutenu ce défi. D'après ce que je lis, ce défi a été rempli au-delà des espérances, puisque nous espérions une baisse de 20 % de l'incinération, et nous sommes à 26 %. C'est donc une satisfaction. La question de la redevance a été très discutée à certains endroits. J'ai toujours été plutôt favorable à cette opération « vérité et transparence ». Nous pouvons lire aussi que dans l'ensemble, cela n'a pas coûté plus cher aux Grands Bisontins, même si certains ont payé plus et d'autres moins. Mais c'est un effet de justice.

Je voudrais plus revenir sur la question des investissements et sur la question de l'avenir de l'usine d'incinération que Monsieur le Vice-Président a sous-entendu tout à l'heure. Nous lisons dans le rapport que, a priori, nous espérons durant le mandat ne pas avoir à nous poser la question. Nous sommes dans une situation d'endettement satisfaisante, puisqu'apparemment, sur ce budget, nous n'aurons plus de dettes en 2017. LE PPI (Programme Pluriannuel d'Intervention) fait état d'investissement de base, mais n'évoque pas l'éventualité de gros investissements. Vous laissez entendre que la question peut se poser au cours du mandat, de l'avenir de l'usine et de certains fours. Espérons-nous que la question ne se posera pas ? Ou y a-t-il une réflexion plus approfondie quant à l'avenir de l'usine, par conséquent, d'investissements plus importants que ceux annoncés dans le PPI ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vais me permettre de répondre. Ce n'est pas le PPI de l'Agglo qui doit prévoir cela, nous sommes bien d'accord. Simplement, par rapport à cela, les questions seront étudiées, et nous en reparlerons le moment venu. Il y a des décisions à prendre dans un sens ou dans l'autre. Il y aura un débat, mais ce débat appartiendra aussi au SYBERT. Je rappelle que le SYBERT est le maître d'ouvrage, qu'il est compétent. Mais il ne faut pas oublier que dans le SYBERT, le Grand Besançon représente une partie importante. Il y aura donc un débat. C'est un problème compliqué. Ce n'est pas pour la fin de cette année ou pour la fin de l'année prochaine. Cependant, il ne faudra pas perdre de temps. Il est prévu que le SYBERT travaille là-dessus, idem au niveau de l'Agglo et nous aurons l'occasion d'en rediscuter. Je pense qu'il ne faut pas en parler ce soir. Sachez que nous commençons à réfléchir, et je vais passer la parole à François LOPEZ pour qu'il le reprecise. Le SYBERT commence à réfléchir à cela.

**M. LOPEZ.-** Une réflexion est bien en cours. Comme l'a dit le Président, les choses sont très compliquées. Si le projet politique qui est le nôtre est de faire baisser les déchets de manière générale, le projet industriel est aussi à étudier de près pour qu'il soit le plus adapté possible aux meilleurs services auxquels nous pourrions prétendre. Nous n'avons donc pas encore les réponses à ces questions aujourd'hui. Soyez sans crainte, elles ne seront pas occultées.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vais vous dire autre chose. Le problème des ordures ménagères, c'est-à-dire des déchets ménagers, va diminuer de plus en plus. Cela posera effectivement la question des fours, sur la manière de chauffer Planoise, mais ce problème est connu à Besançon, mais aussi à Belfort, Pontarlier, et j'imagine à Dole. La réflexion doit donc être au niveau du SYBERT, avec dedans, la part de réflexion du Grand Besançon, mais elle doit être aussi départementale, voire régionale ou interrégionale. Ce vaste débat doit avoir lieu, puisqu'il est évident que, par rapport à cela, nous ne devons pas réfléchir entre nous, mais avec le Département, la Région et peut-être aussi avec d'autres régions voisines. Pourquoi pas ?

**Mme THIEBAUT.-** Comme vient de le rappeler le Président, une réflexion régionale a été lancée par le Préfet. Elle avait été lancée avant les élections, et relancée en septembre. Il auditionne absolument tous les syndicats de traitement de la Région. Le service missionné est l'ASCOMADE (Association de Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement) pour faire un état des lieux de tous les outils de traitement, que ce soit des usines d'incinération ou des centres de tri.

À l'heure actuelle, on s'aperçoit qu'il y a des vides de four, par exemple à Bourgogne où ils ont construit un gros équipement et les gisements de leurs adhérents sont bien insuffisants pour rentabiliser l'investissement très important de l'usine d'incinération. Il y a même maintenant des vides de chaîne dans les centres de tri, c'est-à-dire des vides de déchets recyclables pour alimenter et rentabiliser les investissements faits dans les centres de tri.

Une réflexion régionale doit être menée pour harmoniser, mettre sur la table les coûts, les soucis et les difficultés de chaque syndicat de traitement, de façon à harmoniser aussi peut-être sur toute la Région. Pourquoi ne pas imaginer un service à un prix unique sur la Région, quel que soit l'endroit où l'on se trouve ? Par exemple, comme on paye un timbre-poste quelle que soit la destination de la lettre. Cela peut être une solution pour mutualiser toutes les recettes et toutes les dépenses. Cela se travaille dans la durée. C'est une hypothèse à envisager. Pour finir, pour répondre à Monsieur BONNET, il faut que nous nous décidions rapidement (avant la fin 2016), parce que si nous décidons de reconstruire un four, cela se prévoit longtemps à l'avance. Si on reconstruit au même endroit, il faut déconstruire, et toute la procédure d'autorisation est très longue, parce que la plupart du temps, il y a des recours contre la construction. C'est donc une réflexion que nous devons avoir dans un horizon très proche. Deux ans, ce n'est pas grand-chose.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il ne faut pas que nous soyons en contradiction. Quand je dis que ce n'est pas avant la fin de l'année, c'est dans deux ans.

**Mme THIEBAUT.-** Oui, bien sûr, pas la fin de l'année. Il faut un petit peu plus de temps.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il d'autres remarques par rapport à ce sujet important ?

**M. CROIZIER.-** Dans le rapport, une phrase m'a un petit peu sauté aux yeux. Il est noté « *un besoin identique de recette de redevance à encaisser entre deux exercices budgétaires [...] se traduira nécessairement, en raison de la diminution programmée et même souhaitée des assiettes de facturation, par l'augmentation des différents tarifs unitaires composant la RI* ». Il est noté aussi précédemment que cette diminution est conforme aux ambitions ou aux objectifs. Je trouve un petit peu incohérents les deux côtés. D'un côté, on incite les Grands Bisontins à réduire leur facture, et d'un autre côté, on leur dit que l'on va augmenter les tarifs.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur CROIZIER, il y a une chose que nous n'avons jamais dite : nous n'avons jamais dit qu'en triant, on allait payer moins. Nous n'avons jamais dit cela. Par contre, je ne sais pas comment vous dire cela et cela va vous faire rire, mais en triant, on paye moins que ce que nous paierions aujourd'hui si nous ne triions pas. C'est sûr. Je ne sais pas comment formuler cela sans que tout le monde pouffe de rire. Cela coûte moins cher que si nous ne triions pas. Mais il faut savoir aussi que les normes de tri et d'incinération coûtent de plus en plus cher, et cela coûtera de plus en plus cher.

Je voudrais rendre hommage au service des déchets, puisque nous sommes toujours une ville citée en exemple par rapport à la collecte incitative. C'est pour cela que chaque mois, pour ne pas dire chaque semaine, des personnes viennent me voir pour me demander comment cela se passe à Besançon. Je voudrais également rendre hommage au SYBERT qui fait là-dessus un excellent travail. Vous comprenez donc bien que les frais fixes sont là. Nous voulons qu'il y ait moins de déchets pour sauver la planète. À partir du moment où les frais fixes sont là, la dépense est là et ce qui va servir à diviser sera le nombre de kilos de déchets. S'ils diminuent, le résultat va augmenter. Vous qui êtes institutrice, vous comprenez cela facilement. C'est une opération mathématique. C'est vrai, mais ce n'est pas du tout incohérent.

Je considère qu'aujourd'hui, sur les tarifs auxquels nous arrivons en matière de coût d'élimination des déchets, c'est un véritable succès. Rappelez-vous lorsque nous nous sommes lancés là-dedans il y a quelques années, nous étions très inquiets entre autres pour l'habitat collectif, puisque nous nous demandions s'il n'allait pas être très défavorisé, parce que les gens trieraient moins. C'est sûr que c'est moins bien qu'en pavillon. Mais nous nous rendons compte par le compostage, par le ramassage du tri qu'un gros travail est fait. Si nous avons été sûrs de ces résultats il y a quelques années, nous aurions signé tout de suite.

Mais c'est simplement que cela n'a pas forcément baissé. Nous payons moins cher que si nous ne triions pas. Avez-vous compris ce que je viens d'expliquer ?

**M. CROIZIER.-** J'avais bien compris auparavant, merci pour vos explications. Je me disais que nous aurions pu peut-être anticiper un petit peu, modifier la formule mathématique dont vous parliez tout à l'heure pour qu'une fois que les gens ont baissé leur facture, on ne leur dise pas qu'on les augmente.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Alors, qui paie la différence ?

**M. CROIZIER.-** Il n'y avait pas de différence. Le tarif de base aurait pu être un tout petit peu plus élevé pour éviter cette augmentation que l'on connaissait vraisemblablement à l'avance.

**M. LE PRÉSIDENT.-** L'opération dont vous parlez est très simple. La formule mathématique est une division.

**M. LOPEZ.-** Cette phrase veut dire tout simplement l'application de ce que vous venez de démontrer. Si nous sommes d'accord, c'est très bien.

**M. CONTOZ.-** Sur le Plateau, et les collègues de Gennes et de Nancray pourraient le dire aussi bien que moi, depuis plusieurs semaines, nous avons une recrudescence de dépôts en pleine nature par grosses quantités, des camionnettes entières. Je crois que Thérèse ROBERT peut le dire. Nous avons cerné d'où cela provenait : des salles des fêtes, sans doute de Montfaucon, comme d'ailleurs. Montfaucon patine un peu sur la manière de contrôler les déchets produits. Nous avons inventé un cautionnement pour inciter au tri. Les gens ont vite compris qu'il fallait qu'ils partent avec leurs déchets pour que la caution leur soit rendue. Je serais demandeur – et peut-être que d'autres le seraient aussi – que les services enquêtent dans les communes qui ont des salles des fêtes pour savoir s'il y a une bonne pratique, en posant des questions, pour que nous puissions comparer, voire réunir ceux qui ont des salles des fêtes pour voir comment faire. Je sais que ce n'est pas une compétence de l'Agglo, mais cela nous aiderait grandement à trouver des solutions pour éviter de retrouver toutes ces camionnettes dans la nature.

**M. LOPEZ.-** Pour les déchets provenant des salles des fêtes, je crois que c'est relativement facile à identifier. Mais il serait nécessaire à ce moment-là que dans les conventions de mise à disposition des locaux, cette clause puisse être mise à l'ordre du jour, et qu'il y ait un engagement de la part de la personne conventionnée pour utiliser la salle des fêtes, qu'il puisse s'engager à trouver une formule pour que cela soit traité par la collectivité, mais qu'il prendrait en charge.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous avons toujours besoin de l'expérience. Je pense que François est suffisamment ouvert à tout cela. Si des gens ont de l'expérience, vous pouvez effectivement vous réunir pour parler de cela. Pourquoi pas ? Certainement que des solutions existent. Il y a plus d'idées dans plusieurs têtes que dans une seule, même si, en l'occurrence, elle est bien faite. Je pense qu'il faudrait regarder cela. Il y avait eu une commission spécifique pour les déchets. Elle avait d'ailleurs bien travaillé. Rien n'empêche le Vice-Président de la relancer pour trouver des solutions.

Sur cette présentation budgétaire, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Puis-je vous demander pourquoi vous vous absteniez systématiquement sur tout ? Je ne comprends pas. Répondez-moi.

**M. ACARD.-** Nous ne nous abstenons pas sur tout, Monsieur le Président. Cela étant dit, sur un tel rapport qui me semble très nébuleux, très flou, je ne me vois pas voter pour. J'en suis désolé, peut-être que vous avez les compétences, mais je ne me sens pas capable de voter pour un rapport qui ne dit rien.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup d'agglomérations qui puissent présenter en matière d'orientations budgétaires, des chiffres aussi précis où l'on vous dit au mois de septembre, ce que vont vous coûter vos poubelles l'année prochaine. Je suis surpris. Je ne mets pas en cause cela, mais je pense que l'attitude qui consiste à systématiquement s'abstenir n'est pas normale. C'est dit, je ne vous le dirai plus, vous faites ce que vous voulez. C'est votre choix. Il y a donc 2 abstentions.

**M. BAULIEU.-** C'est d'ailleurs un rapport d'Orientations budgétaires donc il n'y a pas de vote.

## Ressources humaines

### Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents

**M. BAULIEU.-** Ce rapport concerne trois mesures. La première mesure est à caractère social pour accompagner des personnels en difficulté, je résumerai les choses ainsi. C'est explicité dans le rapport. Il s'agit de :

- la création de deux postes relais à temps complet, à la fois à la Direction de l'Économie, de l'Emploi et de l'Aménagement (DEEA) et à la Direction de l'Administration Générale ;
- la suppression d'un poste d'assistante à la Direction Générale compte tenu du resserrement auquel nous procédons et dès lors que cela est possible.

Dans la relation que nous avons avec la SYBERT, vous avez la création des postes souhaités par le Syndicat dans le cadre de l'installation de tri-massification (ITM), à savoir :

- un responsable logistique ;
- un adjoint de gestion administrative ;
- un agent de maintenance.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

## Commission n°04 : Développement durable

### Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village » - Actualisation du critère de richesse

**Mme PRESSE.-** Ce rapport a pour objet l'actualisation du critère de richesse qui sert de base au calcul du montant des subventions « Centres de village » auquel chacun d'entre vous peut candidater. Nous avons actualisé ce critère de richesse le 26 juin 2014. Vous avez en annexe l'actualisation qui s'appliquera à l'examen des projets à compter de ce jour, 13 novembre 2014. Chacun d'entre vous retrouvera sa commune et la catégorie dans laquelle il est.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

### Rapport n°4.2 - Fonds Isolation et Énergies Renouvelables - Subvention à la commune de Montfaucon

**Mme PRESSE.-** Dans le cadre de sa politique d'isolation, le présent rapport a pour objet d'attribuer une subvention d'un montant de 7 899 € au titre du fonds Isolation pour le remplacement de fenêtres de la Mairie dans le cadre d'un projet de rénovation globale déjà commencé.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

### Rapport n°4.3 - Modification de la convention pour la mutualisation et la vente des Certificats d'Économie d'Énergie des communes

**Mme PRESSE.-** Ce dispositif vise à l'amélioration des performances énergétiques. Il vous a déjà été présenté. Nous nous proposons actuellement de travailler pour les communes avec la gratuité du montage des dossiers, puisqu'avant, nous proposons un service qui prenait plusieurs jours.

C'était assez complexe et chronophage pour les communes. Si les communes montaient elles-mêmes leur dossier, elles ne touchaient pas l'équivalent de leur travail. Sur les CEE (Certificats d'Économie d'Énergie), je rappelle que lorsque nous les recevons, 50 % vont à la commune et 50 % alimentent un fonds de subvention, le Fonds Isolation et Énergies Renouvelables qui retourne, de fait, aux communes. Nous proposons donc en plus la gratuité pour le montage des dossiers.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

#### Rapport n 4.4 - Étude du potentiel géothermique du Grand Besançon - Convention avec le BRGM

**Mme PRESSE.-** Il s'agit d'avoir une convention avec le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Depuis 2012 et le lancement du PCET (Plan Climat Énergie Territorial) sur le Grand Besançon, il avait été décidé d'un axe sur les énergies renouvelables à hauteur de 23 % d'énergies renouvelables à développer sur le territoire. L'ensemble des énergies renouvelables est prospecté. Des études ont déjà été faites sur l'hydraulique, le bois énergie, et une étude commence sur l'éolien. Il nous reste à faire cette étude sur la géothermie pour l'ensemble des 59 communes. Une étude préalable régionale avait été faite, mais avec une maille plus importante, qui conduisait à indiquer que sur les terrains calcaires karstiques, il n'était pas forcément souhaitable de faire de la géothermie, mais elle ne précisait pas les endroits où cela pouvait être réalisable.

Dans cette étude qui sera plus fine, nous pourrions voir s'il y a des possibilités d'une part, avec la rivière qu'est le Doubs et d'autre part des nappes sur la Communauté d'Agglomération. Il s'agit ici du lancement d'une étude du potentiel géothermique. Le plan de financement prévisionnel vous est indiqué en page 46, avec :

- la réalisation de cet atlas géothermique à hauteur de 47 663 € ;
- un subventionnement possible de l'ADEME à hauteur de 50 % ;
- un subventionnement possible de la Région ou du FEDER à hauteur de 30 %.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

#### Rapport n°4.5 - Renouvellement de la Présidence du site Natura 2000

**Mme PRESSE.-** Natura 2000 est un réseau européen d'espaces naturels dont la présidence avait été confiée à Jean-Louis FOUSSERET. Cette Présidence arrivant à son terme, il va falloir la renouveler. Comme il y a de nombreux nouveaux élus parmi vous, il est rappelé dans le rapport où se trouve géographiquement ce site Natura 2000. Il s'étend depuis Fontain et La Vèze jusqu'à Hyèvre-Magny en amont de Baume-les-Dames à l'est et une partie des communes de l'Agglomération est comprise dans ce site Natura 2000. Je les cite, puisque vous êtes là : Chalèze, Deluz, Fontain, Gennes, Montfaucon, Morre, Novillars, Roche-lez-Beaupré, Saône, Vaire-Arcier, Vaire-le-Petit, La Vèze. Cela impacte 1/3 du site Natura 2000 qui est compris dans le territoire de l'Agglomération. Vous êtes invités à :

- vous prononcer sur la candidature du Grand Besançon à la présidence du comité de pilotage du site ;
- désigner Jean-Louis FOUSSERET, comme titulaire, et Françoise PRESSE, comme suppléante.

Si cette délibération est adoptée, je ne pourrai plus présenter le rapport. Un de mes collègues le présentera pour la suite.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Moi non plus. Je me demande bien qui va pouvoir présenter quoi. Nous marchons sur la tête. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

**M. LOPEZ.-** Il s'agit du renouvellement d'un contrat signé le 1<sup>er</sup> octobre 2011 avec la société ONYX EST, contrat qui arrive à son terme. Il est donc nécessaire de le renouveler pour la reprise des plastiques, comme cela vous est expliqué dans le rapport. Il faut également élaborer un nouveau contrat, le précédent étant arrivé à terme. Vous êtes donc invités à :

- vous prononcer sur le contrat de reprise des plastiques avec ONYX EST Veolia ;
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat et tout acte y afférent.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

### Commission n°06 : Aménagement et coopérations

#### Rapport n°6.1 - Avenant à la convention pluriannuelle avec l'AudaB et présentation du programme de travail

**M. BAULIEU.-** Cela fait partie des grands plaisirs liés à cette question des conflits d'intérêts, puisque nous connaissons tous notre Présidente de l'AudaB qui serait nettement mieux placé que moi pour présenter ce rapport. Mais cela lui est interdit. Je m'exécute donc bien volontiers, mais en soulignant l'aberration du texte qui est sorti. Il s'agit en l'espèce de l'avenant à la convention pluriannuelle. Il est rappelé dans le rapport que c'est en janvier 2013 que la convention pluriannuelle et de partenariat a été approuvée. Cette convention renvoie exercice par exercice à un avenant spécifique pour boucler le financement de l'exercice. Compte tenu de l'enveloppe affectée budgétairement à l'AudaB de notre part, de 438 350 €, l'avenant, par déduction, s'élève à 136 100 €. Il est rappelé, pour que nous ayons à l'esprit tous les éléments que la Présidente pourrait nous résumer de mémoire, les grandes orientations partenariales pluriannuelles et le programme d'activité arrêté annuellement. Pour ce qui concerne le Grand Besançon, les thématiques sont les suivantes :

- la Ville durable, à l'interface des mutations urbaines ;
- la planification territoriale et l'urbanisme durable ;
- les grandes dynamiques territoriales, au croisement de la stratégie et du projet de développement ;
- l'animation, l'observation, l'exploration, au carrefour de la connaissance et de l'intelligence partagées.

Nous rappelons dans ce rapport que pour l'année 2014, parmi les études réalisées par l'AudaB, plusieurs d'entre elles sont particulièrement importantes pour le Grand Besançon :

- l'accompagnement du projet stratégique du pôle métropolitain Centre Franche-Comté ;
- la finalisation du schéma d'aménagement et la réflexion sur la stratégie foncière ;
- la mise en œuvre et l'animation du programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la finalisation, puis l'approbation du Plan de Déplacement urbain (PDU) ;
- l'Observatoire du tramway de l'Agglomération bisontine.

Voilà en résumé rappelés à la fois les grands thèmes de travail, les axes sur lesquels l'AudaB travaille plus particulièrement sur le Grand Besançon, et cela à la clé du solde de financement, puisque c'est l'objet de l'avenant. Mais je ne l'ai pas si bien présenté que ce qu'aurait fait Catherine.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Catherine a-t-elle le droit d'ajouter quelque chose ?

**M. BAULIEU.-** Je ne saurai vous répondre. Laurent VAN HERREWEGHE nous dit « non ».

**M. LE PRÉSIDENT.-** Certes, mais à un moment, cela suffit. Et quand je dis cela, ce n'est pas contre lui. Les règles ont été écrites par des technocrates qui n'ont jamais mis les pieds dans une assemblée, ce n'est pas possible. Cela veut dire que si on posait des questions à Catherine, elle n'aurait même pas le droit d'y répondre, elle enverrait des petits papiers à Gabriel BAULIEU qui répondrait. Il faut vraiment que nous fassions des démarches – je crois que cela a déjà été fait – au niveau de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) et de l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF) pour corriger cela, parce que l'on ne peut plus rien dire. Ne lui posez pas de question, elle ne peut pas répondre.

**M. ACARD.-** Il me semble que la Ville de Strasbourg vient de recruter un déontologue sur ce sujet, pour anticiper ces cas. Nous pourrions créer un nouveau poste.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Non, nous n'allons pas créer un nouveau poste. Ce serait plus simple de demander à Strasbourg. Nous avons surtout consulté notre service juridique et des avocats qui nous ont dit d'être très prudents, parce qu'en la matière, il n'y a pas de position très arrêtée. Certaines communes ou agglomérations respectent cela à la lettre, et nous en faisons partie. D'autres s'asseyent joyeusement dessus. Vous voyez bien le conflit d'intérêts que peut avoir Madame le Maire de Pelousey avec l'AudaB. Il faudrait aller chercher loin. Donc, nous prenons toutes les précautions, mais c'est un total non-sens.

Y a-t-il des questions auxquelles nous pourrions peut-être répondre ? Je n'en vois pas. Félicitations à l'AudaB pour l'excellent travail qui est fait.

Ne prennent pas part au vote Mesdames BARTHELET, BOTTERON, BRIOT, CUINET, DONEY, GALLIOU, LEUCI, PRESSE, ROCHDI, SALOMEZ, SIMON, VERRO et VIGNOT, et Messieurs ALLEMANN, ASTRIC, AVIS, BAILLY, BLESSEMAILLE, BODIN, BONNET, BOSIA, BOUSSET, CANAL, CONTOZ, CURIE, DELARUE, DOUSSE, DUCASSE, DUCHEZEAU, FELT, FOUSSERET, GALLIOT, GUYEN, JACQUIN, LAIDIE, LOPEZ, LORIGUET, LOUISON, LOYAT, MAGNIN-FEYSOT, MICHAUD, PARIS, POULIN, RUTKOWSKI, SCHAUSS, STEPOURJINE, TAILLARD et VOUGNON. On se demande au fond qui va voter.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

**M. BAULIEU.-** Et nous avons le quorum.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il faut tout de même faire attention. Cela peut d'ailleurs être sujet. Tellement de personnes ne votent pas que l'on risquerait de ne plus avoir le quorum.

Rapport n°6.2 - Attribution de la subvention 2014 de l'Agence Foncière du Doubs
---

**M. CURIE.-** Je vous rappelle que la Communauté d'Agglomération, ainsi que les communes qui la composent, en sa qualité de membre de l'Agence Foncière, bénéficie de son expertise foncière depuis 2003 dans les domaines suivants :

- programme local de l'habitat ;
- développement économique ;
- aménagement et développement touristique ;
- aménagement routier ;
- pistes cyclables ;
- tramway.

Pour l'année 2014, l'Agence Foncière du Doubs sollicite de la part de la CAGB une subvention de fonctionnement de 20 000 €, identique à celle des années passées. Afin d'encadrer cette subvention, il convient d'établir une convention fixant les engagements des parties. Les membres du Conseil sont invités à :

- se prononcer sur l'attribution de cette subvention de 20 000 € ;
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté. Quand vous présentez le rapport, vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, lire les petits encadrés qui sont censés résumer les rapports. Il n'est pas interdit de le faire, mais on fait comme on veut. On peut le faire.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ne prennent pas part au vote Madame BARTHELET et Messieurs BELUCHE, GUYEN et LOUISON.

**Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

**Rapport n°7.1 - Port d'agglomération - Vote des tarifs à compter de 2015**

**M. PRALON.-** Le port d'agglomération comporte les 3 haltes que vous connaissez, à savoir :

- la halte du Moulin Saint-Paul ;
- la halte de la Cité des Arts ;
- la halte de Deluz.

Je vous rappelle simplement qu'une forte hausse avait été appliquée en 2012 du fait de l'assujettissement à la TVA qui avait été supprimé. En 2014, nous avons arrondi, parce qu'il y avait des chiffres avec des virgules. Nous avons donc harmonisé tout cela. En 2015, nous nous proposons de reconduire, pour des raisons que nous nous devons de signaler, même si ce n'est pas grave en soi. Sur le port d'agglomération, au niveau de la halte de la Cité des Arts notamment, nous avons subi quelques désordres qui ont fait que, et le bouche-à-oreille aidant, les plaisanciers ont eu tendance à être à peine moins nombreux cette année. Nous sommes passés d'un peu plus de 400 bateaux/an à plus de 900 aujourd'hui. Il y a donc une hausse significative. Nous souhaitons que les années qui viennent permettent de retrouver ce public de plaisanciers.

Nous n'avons pas augmenté les tarifs en 2015, sauf pour la halte de Deluz qui, comme vous le savez, va faire l'objet de travaux importants. Il nous a semblé normal d'amener les tarifs de la halte de Deluz à la même hauteur que ceux pratiqués au Moulin Saint-Paul et à la Cité des Arts.

Nous vous expliquons dans ce rapport que pour favoriser l'implantation de loueurs de bateaux sur le territoire, et ainsi augmenter la notoriété de la destination et les retombées économiques, un tarif réduit applicable aux professionnels pour des engagements au trimestre, au semestre ou à l'année avait été créé en 2014. Il est proposé de l'adapter cette année non plus sur la durée, mais en fonction du volume/nuitée apporté. Je signale que dans le rapport que vous devez avoir entre les mains, la grille tarifaire qui vous a été proposée n'est pas tout à fait juste. Je me suis aperçu cet après-midi en relisant qu'il y avait une erreur de 1 €. La grille officielle apparaît ici à l'écran, avec les bons tarifs. Par exemple, pour les 82 € prévus sur les haltes du Moulin Saint-Paul et la Cité des Arts, nous passons à 83 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

**Rapport n 7.2 - Subvention à la Ville de Besançon pour une étude sur la poursuite  
du plan de gestion Vauban**

**M. CURIE.-** Nous vous rappelons que depuis 2007, la Ville de Besançon conduit un programme de travaux très importants de restauration des fortifications Vauban inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO à hauteur de 10 M€. Ce programme qui découle du plan de gestion des fortifications est subventionné par l'État, la Région, le Département et le Grand Besançon au titre du Contrat de Projets État-Région 2007-2013. Le Grand Besançon contribue à hauteur de 1 M€. Ce programme arrivant à son terme, la Ville envisage de relancer une étude pour diagnostiquer l'état des fortifications et définir le contenu de la prochaine programmation de travaux.

L'appel d'offres n'ayant pas encore eu lieu, le montant de cette étude est estimé à 100 000 € HT. La Ville sollicite une subvention du Grand Besançon à hauteur de 10 000 €. Il avait été précisé en Commission n°07 que cette aide n'augure pas d'une contribution future du Grand Besançon au financement du prochain programme de travaux qui sera arrêté par la Ville. Mais les choses évoluent aussi dans le temps.

Je voulais préciser peut-être, pour que cela soit plus clair, qu'il ne s'agit pas que d'un simple diagnostic, mais d'une étude sanitaire sur du patrimoine classé, qui répond à certaines prescriptions sur comment réparer au regard de ce que l'on peut trouver en cherchant les causes de ces détériorations au niveau du montage. On ne connaît pas encore les montants des travaux qui seront engagés dans le temps, mais ils sont très importants. Une étude de 100 000 € est donc prévue sur un montant de travaux qui sera certainement de plusieurs millions d'euros. Je voulais donc préciser que ce n'était pas un simple diagnostic, mais une étude sanitaire sur du patrimoine classé. Bien évidemment, il est vrai que cela coûte cher. Mais aucune étude ne sera programmée dans le temps au niveau de l'exécution des travaux, comme on peut le trouver pour des travaux de construction.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ?

**M. FAGAUT.-** Je voulais parler du plan de gestion. Vauban est un outil très intéressant pour notre Agglomération. Il me semble important que nous puissions continuer dans ce sens en matière de patrimoine culturel et touristique. Maintenant, je voudrais m'arrêter un instant sur ce diagnostic à hauteur de 100 000 €, et on demande à l'Agglomération une subvention de 10 000 €. J'ai l'impression que cette subvention vient pour un diagnostic qui succède à un autre diagnostic, qui succède encore à une autre étude. J'ai donc l'impression que nous allons d'étude en étude et que cela commence à coûter un petit peu cher. Une question tout à fait légitime s'est posée en commission. Il s'agissait de savoir la pertinence de ce énième diagnostic qui était cher. Si ce diagnostic détermine derrière des travaux exorbitants pour les finances de la Ville et de l'Agglomération, et que nous ne serions pas en mesure de les absorber, en fin de compte, nous aurions fait un diagnostic qui ne servirait à rien. C'est mon premier propos. Deuxièmement, pourriez-vous éventuellement nous donner le nombre d'études mises en place dans le cadre du plan de gestion Vauban et leur coût ? Enfin, dernièrement, vous m'aviez dit que la mutualisation des compétences « tourisme » entre la Ville et l'Agglomération n'était pas d'actualité. Néanmoins, nous pouvons nous apercevoir que ce rapport a été présenté de la même manière à la Ville et à l'Agglo.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Heureusement !

**M. FAGAUT.-** C'est pour cela qu'il nous semblerait intéressant en matière d'efficience et de mutualisation des compétences, de tourner et d'orienter le travail dans ce sens, pour que nous puissions aussi optimiser les coûts de financement. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Tout d'abord, nous présentons toujours ces rapports dans les mêmes termes, parce que ce sont les mêmes sujets, nous les voyons de la même façon, c'est une demande de subvention. Deuxièmement, chaque fois qu'il y a des études, il y a des travaux derrière. Pour votre petite information, je vous signale que la dernière étude faite a conduit, je crois, à 12 M€ de travaux financés par la Région de Franche-Comté, par l'État, par le Département du Doubs et la Ville de Besançon dans le Contrat de Plan État-Région. Il ne s'agit donc pas de refaire une énième étude après une autre étude, comme vous voudriez le faire croire, mais d'une nouvelle étude. La Citadelle est un outil extraordinaire de patrimoine. Il y a toujours beaucoup à faire. Il s'agit ici de déterminer l'état sanitaire de parties de la forteresse qui n'ont pas encore été rénovées, et non de refaire des études sur ce qui a été fait. Donc, si vous regardez, vous vous apercevrez très facilement que des parties importantes du mur de contrescarpe, des patios ont été refaits. Ces études étaient faites sur des parties qui ne sont pas encore rénovées.

Je peux vous dire que je ne serai plus Maire depuis longtemps et vous ne serez même plus conseillers municipaux depuis longtemps quand nous continuerons encore à faire des travaux à la Citadelle. Il ne s'agit donc pas de faire croire que des études seront faites après travaux, après d'autres études.

D'ailleurs, concernant les études faites depuis ces dernières années, nous regarderons. Mais il me semble qu'il n'y en a pas vraiment eu. Le plan de gestion est mené entre autres par l'Association du réseau Vauban dont je suis Président. Chaque fois qu'une étude est faite sur les fortifications, elle est faite par l'architecte en chef des Monuments Historiques, Monsieur BARNOUD, et il n'y a pas eu de succession d'études. Je me suis interrogé sur le coût de cette étude, et je l'avais dit en Bureau. J'avais indiqué que 100 000 €, c'était beaucoup. On m'a confirmé que ce n'était pas une simple étude, un simple audit, mais il s'agissait de déterminer ce qu'il fallait faire dans le détail pour les années à venir.

Quant à votre question de savoir si nous pourrions continuer à le faire, je sais qu'il faut surtout profiter de cette opportunité que nous avons aujourd'hui, parce que je ne sais pas de quoi demain sera fait en matière de monuments historiques. Je sais qu'il semblerait que dans les premières études de Contrat de Plan État-Région, il y aurait encore une somme pour la rénovation du patrimoine, ce dont nous pouvons nous réjouir. Il n'y a donc pas d'étude pour faire des études. Certes, l'étude ne vaut pas 100 000 €. C'est une enveloppe. Si nous pouvons la faire faire à 70 ou 80 000 €, nous ne nous en priverons pas. Nous ne paierons pas forcément 100 000 € pour faire cette étude. Si nous pouvons la faire à moins, nous la ferons à moins. Je ne sais pas si vous savez combien d'hectares comporte la Citadelle. J'imagine que vous le savez. Y a-t-il d'autres questions ?

**Mme THIEBAUT.-** Monsieur FAGAUT l'avait visité avec nous il y a une dizaine de jours. Nous avons montré aux membres de la commission tous les travaux réalisés.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Vous avez donc bien vu que des travaux avaient été faits.

**Mme THIEBAUT.-** Cela s'élevait à 10 M€ toutes dépenses confondues. Si j'ai bonne mémoire, vous étiez avec nous.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Les précédentes études ont servi à faire ces travaux.

**Mme THIEBAUT.-** Nous avons plutôt une bonne surprise dans ce que nous connaissons déjà du Plan État-Région. Nous ne pensions pas qu'il y aurait une ligne aussi importante, mais c'est un projet. Nous aurons une bonne surprise.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous pouvons penser qu'il y en aura un peu. Il suffit d'ailleurs de passer en bas de la Citadelle, où d'y aller pour voir les murs très clairs. Nous comprenons facilement qu'ils ont été rénovés. Il faut aussi savoir qu'il vaut mieux entretenir le patrimoine que le laisser s'abîmer. Quand vous avez un simple problème d'étanchéité sur une muraille, que l'eau rentre dans la muraille et gèle l'hiver et qu'un mur dégringole, comme c'est arrivé par le passé, par manque d'entretien, cela coûte très, très cher. Des études ont donc été faites pour préserver ce lieu qui est, je vous le rappelle, une des citadelles les mieux conservées de France, et qui a été classée dernièrement 15 monument préféré des Français. J'ai vaguement vu cela à la télévision.

**M. BONNET.-** En complément à la question de Ludovic FAGAUT, dans le rapport, on nous dit que cette étude vise à diagnostiquer l'état réel des ouvrages, sur la Citadelle et l'ensemble des fortifications Vauban.

Les études préalables n'avaient pas traité l'ensemble des fortifications. Sur cette étude, va-t-on traiter de la totalité, ou que d'une partie des fortifications, sur leur état réel actuel ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Vous savez ce que sont les fortifications Vauban inscrites au patrimoine de l'UNESCO. Il s'agit de la citadelle, la seconde citadelle de Besançon et les murailles. C'est donc ce qui est noté là, c'est sûrement cela. Je vous dis simplement que je ne sais pas, je fais confiance au service par rapport à cela. Si on indique que c'est l'ensemble des fortifications, oui, cela concerne l'ensemble constitué par les deux citadelles de Besançon et les fortifications. Nous vous donnerons la précision, mais je pense que c'est cela. Pour ceux qui se posent la question, la Citadelle haute de Besançon est le Fort Griffon. Y a-t-il d'autres remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

**M. PRALON.-** Nous vous rappelons tout simplement dans ce rapport que le Grand Besançon participe activement depuis la mise en service du port d'agglomération, à la filière fluviale du Comité Régional du Tourisme de Franche-Comté (CRT) réunissant acteurs publics et privés. À la suite d'une nouvelle démarche de co-construction de plans d'actions en matière de promotion touristique, le CRT a créé le Collectif de la gamme Itinérances en vue de l'élaboration de plans marketing et de réalisation d'actions en commun. Le Grand Besançon adhère à ce collectif sur la base d'une convention de partenariat triennale 2014-2016. L'engagement financier de l'année 2014 portait sur la somme de 5 000 €. Il est proposé de fixer celui de 2015 au même montant au travers de la signature d'un avenant à la convention triennale.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ?

**M. ACARD.-** Je vais expliquer pourquoi nous nous abstenons sur ce rapport, pour que tout le monde soit au fait. Nous nous abstenons pour deux raisons.

- premièrement, parce que nous allons donner une subvention au Comité Régional du Tourisme de Franche-Comté dans un contexte de fusion des Régions. J'aimerais donc bien savoir comment cela va se passer avant de continuer à donner de l'argent à des structures dont on ne sait pas si elles vont continuer à exister, où et comment.
- deuxièmement, je trouve compliqué de subventionner des organismes qui publient des rapports, qui nous expliquent que la Franche-Comté est une terre de tourisme urbain, que c'est formidable d'aller visiter Dole, etc. C'est très bien, mais lorsque l'on fait des rapports comme celui-là, je ne me vois pas donner de l'argent pour des gens qui font cela dans un contexte budgétaire restreint, puisque nous cherchons tous des solutions pour payer moins partout.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. PRALON.-** Nous pouvons répondre simplement à la question posée. Lorsque nous l'avons fait tout seuls, nous avons travaillé avec le Grand Dole sur la mise en place d'une brochure, et la brochure en elle-même nous coûtait plus cher que notre participation au Comité Régional du Tourisme qui mène d'autres actions de promotion. J'allais dire que pour une fois, la mutualisation va plutôt dans le bon sens par l'utilisation du Comité Régional du Tourisme, à l'inverse de ce que nous aurions pu supposer.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Cela dit, il est vrai que parfois, de multiples intervenants font partie de la Franche-Comté, tout comme Dole, et cela pourrait être pris en compte. Jean-Yves nous a répondu que cette association nous revient le moins cher possible.

**M. BONNET.-** Je ne partage pas toujours tous les choix du CRT, mais je trouve que sur cette politique de valorisation de notre tourisme fluvial, il faut aller avec enthousiasme dans cette démarche.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est d'ailleurs une richesse pour notre Ville et pour notre Région. Nous ne le disons pas assez souvent, mais peu de villes sont traversées par des rivières. Je pense que le reproche que nous pouvions nous faire il y a quelques années était de ne pas avoir assez valorisé la rivière. Depuis, ce retard a été rattrapé, entre autres grâce au Grand Besançon. Maintenant, nous considérons que la rivière est une richesse, même plus haut qu'Avanne-Aveney. C'est une vraie chance.

**M. ACARD.-** Pour ma deuxième intervention, sur le tourisme, il n'y a pas meilleur exemple pour expliquer le millefeuille territorial. Nous avons donc la Ville, le Grand Besançon, l'Office de Tourisme, le CDT qui dépend du Département, le CRT qui dépend de la Région, les montagnes du Jura qui sont une marque pluri-départementale, etc. C'est un gouffre financier absolument abyssal pour des résultats minimum.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Non.

**M. ACARD.-** Si, je suis désolé. Si cela vous intéresse, vous irez consulter les différents prix des différents sites Internet de tout le monde, et nous en reparlerons. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, puisque dans ce rapport, il est précisément question de mini-sites dédiés au tourisme, sur la partie site Internet, le nerf de la guerre est le référencement, et que si on fait le référencement sur la Région de Franche-Comté, il n'est pas fait sur Besançon.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Sur les notifications des structures, nous pouvons discuter. Mais sur le « gouffre abyssal », nous sommes à des comètes d'écart. Cela dit, à l'avenir, entre autres dans le cadre d'un rapprochement des régions, que l'on supprime un certain nombre de pièces au niveau des deux régions, je pense qu'il y a certainement de l'ordre à mettre. Mais n'allons pas jusqu'au « gouffre abyssal », cela me paraît largement exagéré. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté.

#### Rapport n° 7.4 - Ordiclasse - Renouvellement de la convention

**Mme MAILLOT.-** J'ai préparé un bilan rapide avec quelques chiffres pour vous présenter l'Ordiclasse. Sur l'ensemble de l'Agglomération, ce sont :

- 2 700 ordinateurs,
- 140 imprimantes ;
- 14 000 élèves ;
- 800 enseignants ;
- 1 Environnement Numérique de Travail (ENT) ;
- 1 messagerie.

Dans le rapport, il s'agit de voter la nouvelle convention, identique à la précédente, qui arrivait à échéance. Elle est valable 1 an, renouvelable une fois, soit maximum 2 ans. La future convention aura pour but d'intégrer les nouveaux outils du numérique actuellement en expérimentation (tablettes numériques, tableaux blancs interactifs, etc.) Je vous invite à voter ce rapport et à autoriser Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer cette convention.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Elsa. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

#### Commission n°02 : Mobilités

#### Rapport n°2.1 - CITIZ - L'autopartage au sein des mobilités durables

**M. RUTKOWSKI.-** Pour répondre à la variété des besoins de déplacement de courte ou longue durée, il est nécessaire aujourd'hui de combiner plusieurs modes de déplacements. L'autopartage fait partie de ce « bouquet » de mobilités. Il vient en complément du transport public. La société d'autopartage CITIZ voit sa fréquentation évoluer positivement. Mais si elle réduit son déficit chaque année, l'équilibre n'est pas atteint aussi vite que prévu initialement. La société demande un prolongement de la subvention de soutien jusqu'en 2015. Cette subvention est inscrite au budget 2014.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il des remarques ?

**M. ACARD.-** Je m'interroge. J'ai beaucoup de questions sur ce rapport. On a changé de nom, AutoCité est devenue CITIZ. Avec la belle politique de communication que nous avons menée pour ce changement de nom, je pensais que cela allait un petit peu doper les abonnements. Je me demande si cela fonctionne. Vous allez me dire que cela augmente, mais cela fonctionne moins vite que ce que nous avions espéré.

Est-ce un problème de plan marketing initial ? Est-ce un problème de commercialisation et d'efforts qui ne seraient pas suffisamment fournis par la société qui gère cela ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Non, la société n'a aucun intérêt à ne pas faire d'effort. Elle a plutôt intérêt à ce que cela se passe bien. Je pense que c'est un peu plus compliqué que prévu. Si vous parliez d'autopartage il y a 10 ans, peu de monde aurait misé dessus. Aujourd'hui, les choses changent. Spécialement dans les nouvelles générations. Elles n'ont plus le même rapport à l'automobile que les générations précédentes, c'est-à-dire que pour les gens nés après-guerre, l'automobile montrait que l'on était assis dans la société, il en fallait 1, voire 2. Maintenant, certains en ont 3 ou 4 par famille. Les nouvelles générations, celles et ceux qui sont appelés à nous succéder dans quelque temps n'ont plus du tout ce même rapport à la voiture que celui que nous pouvions avoir par le passé. C'est la même chose pour le vélo. Aujourd'hui, nous nous apercevons que cela fonctionne de plus en plus. Je vais vous donner ce bon exemple de la Région parisienne. De plus en plus de personnes n'ont pas de voiture dans Paris, et utilisent l'autopartage. Je crois que c'est le rôle d'une collectivité comme la nôtre de soutenir cela. Si nous ne l'avions pas soutenu, nous ne l'aurions pas mis en place. Il s'agit donc de soutenir cela, comme nous devons réfléchir aussi sur le covoiturage.

On en parlait très peu il y a quelque temps. Je ne suis pas un covoitureur né. Mais qui sait ? Il y a de nouveaux modes de déplacement, de nouveaux usages sur lesquels nous nous devons de réfléchir. C'est le rôle d'une collectivité d'aider cela. Vous imaginez bien que je ne suis pas allé faire une analyse du plan marketing de cette société reconnue au niveau national. C'est d'ailleurs une coopérative dont le siège est à Strasbourg, me semble-t-il, et qui nous a demandé de continuer à la soutenir, sachant que l'objectif est que cela fonctionne sans soutien. Certains de nos collègues ici sont des utilisateurs réguliers, mais je ne les citerai pas. Dans la période actuelle, certains ne veulent pas de voiture, d'autres ne peuvent pas en acquérir une, c'est-à-dire des gens qui ont des revenus modestes et qui ont besoin d'une camionnette pour déménager pendant un week-end. Ils utilisent donc l'autopartage. On les soutient, peut-être devons-nous encore les soutenir quelque temps. Mais je pense que très rapidement, cela devrait trouver son équilibre. Et quand on arrive à trouver son équilibre sur un sujet aussi pointu que celui-là en 4 ou 5 ans, on peut dire que globalement, on est satisfait.

**Mme JEANNIN.-** Plusieurs entreprises ont aussi fait le choix d'utiliser l'autopartage pour des raisons de transport à la carte, pour des raisons économiques de facilité, de même que certaines collectivités. La CAGB a un abonnement d'autopartage avec 3 cartes pour utiliser les voitures de CITIZ. Elles ont été utilisées 12 fois depuis 2011. En ces périodes de restriction budgétaire et pour montrer l'exemple, je propose d'essayer de donner un petit coup de pouce à ce service, et que l'on utilise la voiture CITIZ placée juste devant la City exprès.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui, elle n'est pas loin, il faut le reconnaître. Je vais vous donner l'exemple de l'évolution des modes de consommation. Tout au début que nous étions ici, nous avions 10 vélos à disposition en bas. Chaque fois que je venais ici, je comptais les vélos. Pendant des années, les 10 vélos étaient toujours là. Personne ne les prenait. Aujourd'hui, les vélos sont pris, à tel point que l'on en a rajouté d'autres et beaucoup les utilisent. En moins de 10 ans, l'usage du vélo s'est complètement transformé. Nous pourrions donc peut-être faire un peu mieux avec CITIZ. Un appel est donc lancé aux services, voire aux élus qui veulent aller quelque part ; il y a une carte. Vous pouvez également prendre le tram. Cela dit, ne prennent pas part au vote Mesdames JEANNIN et ZEHAFF, et Monsieur LOYAT. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté.

**M. BLESSEMAILLE.-** Coopilote est une coopérative d'activité et d'emploi (CAE). Elle offre aux créateurs d'entreprise plusieurs avantages, à savoir :

- un hébergement juridique, social et fiscal ;
- un statut d'entrepreneur salarié de la CAE en contrat à durée indéterminée, je crois ;
- un accompagnement individualisé et collectif sur la base d'un parcours de formation du créateur sur 24 mois, avant et pendant le lancement, et pendant le développement du projet ;
- une sortie possible après 2 ans de fonctionnement :
  - soit en créant une entreprise individuelle si le projet est viable (meilleur parcours) ;
  - soit en procédant à un retour au statut initial sans perdre de droit aux indemnités de chômage dans l'hypothèse où le projet n'est pas viable.

Pour Coopilote, les activités 2013 sur Besançon, c'était 126 personnes accueillies, et vous en avez le détail dans le rapport. On retrouve une stabilité par rapport à l'année 2012 (138 personnes), mais avec un léger retrait. On peut constater dans les tableaux des entrées et sorties que le pourcentage du public qui concerne la CAGB avoisine les 50 %. S'agissant des sorties, sur les 23 personnes suivies au niveau de la CAGB, on compte la moitié en création d'entreprises (environ 12 personnes), ce qui représente un bilan plutôt positif. Le chiffre d'affaires développé par les entrepreneurs est en léger retrait : 333 000 € en 2013, contre 388 000 € en 2012. Les filières concernées sont essentiellement les services aux personnes ou aux entreprises. Notre soutien depuis 2007 se fait sur la base d'une convention triennale de 20 000 €/an. La convention en cours 2013-2015 porte sur notre engagement à hauteur de 800 €/dossier suivi dans la limite de 20 000 €, soit environ 25 dossiers. En 2013, Coopilote a dépassé cet objectif avec 68 accompagnements, dont 31 pour le Grand Besançon. Je vous propose donc de suivre les conclusions et d'opérer le versement de 20 000 € à Coopilote, conformément à nos engagements.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Alain. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

**M. BLESSEMAILLE.-** Le projet Proluxury s'inscrit dans le cadre de notre stratégie de développement économique pour le soutien, le développement et la promotion de la filière du luxe (horlogerie, joaillerie, maroquinerie). Il a pour objectif de développer sur 3 ans l'attractivité du territoire du Grand Besançon et de l'offre au niveau local dans les services de l'industrie du luxe. Ce travail est donc sous la maîtrise d'ouvrage de la CCIT. Le budget qui concerne ces travaux, comme vous l'avez développé, est de 150 000 €. Cela concerne essentiellement des actions liées à des travaux de la CCIT. Nous aurions une participation sur ces dépenses de l'ordre de 40 000 €, mais sur 3 ans.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

**M. BLESSEMAILLE.-** On peut traduire « Éco » soit en termes d'économie, soit en termes d'écologie, et vous verrez pourquoi. Le cluster Éco-Chantiers est une association d'entreprises de travaux publics de Franche-Comté. Constitué en 2010, il regroupe une trentaine d'adhérents. Son objectif est de participer au développement de la filière des TP et d'aménager le territoire de façon durable. Cela passe par la recherche et la mise en place d'actions innovantes pour améliorer la compétitivité et la performance. Pour la période 2011-2013, la CAGB a financé cette opération à raison de 45 000 € pour la période. Pour la période 2014-2016, sur la base d'un apport de financement de 484 000 €, la CAGB est sollicitée pour une aide unique de 20 000 € en 2014. Souvenez-vous du dernier rapport que l'on avait présenté concernant ECOPÔLE qui aura la maîtrise de l'opération et qui s'installera également dans ses locaux, à proximité du CFA, de l'autre côté de la rocade.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Très bien. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Rapport n°3.4 - Contribution du Grand Besançon au développement de l'aéroport Dole Jura pour l'exercice 2014

**M. BLESSEMAILLE.-** Depuis 2010, c'est-à-dire depuis le moment où a été mis en place une DSP (Délégation de Service Public) valable pour 10 ans, à la société privée SEADJ (Société d'Exploitation de l'Aéroport Dole Jura) composée à 49 % par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura et à 51 % par Kéolis Airport, la fréquentation de l'aéroport Dole Jura a décuplé en trois ans : elle est passée de 3 500 voyageurs à 35 000 en 2012. Elle a quasiment doublé en 2013 avec 75 000 voyageurs et un objectif de 100 000 pour 2014. Le territoire grand bisontin n'est desservi par les airs que par La Vèze. Aussi l'aéroport Dole Jura représente une véritable ouverture.

L'offre actuelle vous est communiquée dans le rapport, c'est-à-dire les différentes destinations de base aujourd'hui. Parmi celles proposées, vous avez notamment Tunis, Porto, Nice, Bastia, Ajaccio et j'en passe.

Dans le budget présenté pour l'aéroport, nous constatons une hausse de l'investissement depuis 2011. L'évolution du chiffre d'affaires proportionnelle à la fréquentation passe de 500 000 € en 2010 à 1,7 M€ en 2013. Les financements sollicités pour 2014 sont de 487 000 €. On peut noter que la région de Franche-Comté finance à hauteur de 300 000 € et que la subvention demandée à la CAGB est de 20 000 €. Il avait été demandé, soit en Commission, soit en Bureau, à quelle hauteur participait le Conseil Général du Jura. Dans sa contribution d'exploitation, donc à charge pour la DSP, il s'élèvera pour 2014 à 537 567 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions par rapport à cela ?

**M. POULIN.-** Je pense qu'en matière de mobilité, nous savons dans cette assemblée, mêler audace, réalisme et cohérence. Chers collègues, aujourd'hui, je vous invite à mobiliser ces trois qualités pour apprécier le présent rapport. Soyons bien clairs. L'avion a sa place dans la société, mais il doit savoir y rester. Nous pouvons comprendre que nous n'ayons pas d'autres alternatives que l'aviation pour les longues distances, mais il est plus difficile de justifier ce choix pour les courtes ou moyennes distances. Dans un contexte où chaque dépense doit être sagement réfléchie, notre responsabilité en tant que collectivité est d'opter pour la solution la plus soutenable, socialement, économiquement et écologiquement. Cette solution n'est pas dans la contribution au développement de l'aéroport Dole-Tavaux.

D'un point de vue écologique d'abord, le doute n'est pas permis. De tous les modes de transport, l'avion est le plus gros émetteur de gaz à effet de serre. Par passager et par kilomètre parcouru, les avions sont très loin d'être les moins polluants. Ils sont trois fois plus polluants que la voiture.

Ainsi, 2 allers-retours Dole-Marrakech génèrent à peu près autant d'émission de gaz à effet de serre qu'une personne pour se chauffer pendant 6 mois. Il est donc grand temps de prendre mesure de cette aberration. Pour l'exemple, une autre comparaison : un avion rejette en moyenne 360 g équivalents CO<sub>2</sub> lors d'un déplacement de 1 km contre 150 gr pour le même trajet en voiture et 11 g pour un voyage en train. Concrètement, cela revient à dire que pour une petite virée entre amis à Nice en avion, le groupe aura émis 32 fois plus de gaz à effet de serre qu'en train.

Arrive la question de l'économie avec l'argument massue des prix imbattables qui à eux seuls devraient justifier que nous soutenions le financement de l'aéroport Dole-Tavaux : voyager en avion serait plus avantageux. Affirmer cela, c'est nier la fragilité du système économique sur lequel reposent ces voyages à bas coûts, fragilité régulièrement pointée du doigt par la Cour des Comptes et la Commission Européenne. En effet, aujourd'hui, le prix du carburant représente 32 à 35 % du prix du billet pour les compagnies à bas coûts sur les courts et moyens courriers. Si le kérosène était taxé comme le gazole et non exonéré de la taxe climat-énergie, son prix doublerait, et le prix du billet augmenterait donc d'au moins 30 %, toujours pour un aller Dole-Nice. Le prix du billet serait alors majoré en subvention d'au moins 25 €, le portant à minima à 94 €. Cette hausse de prix le rendrait nettement moins compétitif par rapport à des trajets en covoiturage – vous l'évoquiez – et même un trajet en train.

À titre d'exemple, le prix du billet de train pour le même trajet à la même période, avec les mêmes délais, s'élève à 51 €. Cet exemple nous montre clairement que sans l'appui important des collectivités et de l'État, rien ne serait possible pour ces compagnies. De plus, le transport aérien à bas coût bénéficie d'un dumping fiscal, mais également social, car une compagnie du type Ryanair qui va proposer un certain nombre de nouveaux vols s'appuie sur un modèle de régression. Ce modèle détruit des emplois de qualité et piétine certaines de nos valeurs. Elle utilise également tous les ressorts des paradis fiscaux. Je vous rappelle que la compagnie Ryanair vient d'ailleurs d'être récemment condamnée, notamment pour travail dissimulé, emploi illicite de personnel. En effet, elle refusait de se soumettre à la législation française en matière de cotisations sociales, préférant salarier ses employés en Irlande où les taux de charges sociales sont de 10,75 % contre 40 à 45 % pour un employeur en France. Ces seuls motifs devraient nous amener à ne plus subventionner ce type de structure.

Ajoutons pour finir que l'impact de l'aviation sur le climat a doublé en 20 ans. C'est aussi une des sources de pollution qui connaît la plus forte croissance. Si rien n'est fait et si les collectivités territoriales continuent à financer ce *low cost* de proximité, le trafic aérien pourrait plus que tripler d'ici 2030, avec autant de conséquences sur notre climat que sur les finances publiques.

Alors que nous sommes en plein dans le renouvellement de notre Plan Climat Énergie Territorial, que le dernier rapport du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat) est des plus alarmants, et que nous sommes à un an de la conférence sur le climat à Paris, je crains que si l'on refuse d'ouvrir les yeux, et que nous votions cette subvention, nous envoyions un très mauvais signal en faveur de la transition énergétique. Nous sommes pourtant censés nous engager réellement et rapidement, efficacement dans sa mise en œuvre. C'est pourquoi nous, élus écologistes, voterons contre ce rapport et donc, contre cette subvention.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Anthony. Je crois que le sujet de ce soir n'est pas le subventionnement à la société Ryanair. Le sujet est de maintenir ou pas le fonctionnement d'un aéroport régional. Sur ce que tu dis, nous pouvons être d'accord avec certaines choses, sauf que l'on ne change pas la société d'un coup de baguette magique et qu'aujourd'hui, il n'y a pas beaucoup d'autres alternatives pour traverser les mers. Je pense que si tu vas, dans le cadre de ta délégation, dans certaines de nos villes jumelées ou ailleurs, tu n'iras certainement pas en bateau. Tu prendras certainement l'avion, ou alors tu n'iras pas. Aujourd'hui, il faut savoir que d'un point de vue économique, je ne dis pas qu'un autre modèle n'existe pas, mais pour l'instant, c'est quelque chose d'indispensable. On peut être contre l'avion. On peut être aussi, comme vous l'êtes quelquefois, contre le TGV. Il y a un moment où il faudra choisir.

Sur le fond, je partage beaucoup de choses. Mais là, aujourd'hui, ce n'est pas cela. Il s'agit de savoir si l'on peut ou non soutenir cet aérodrome régional. Nous en avons besoin. Vous ne savez pas qu'un certain nombre d'entreprises régionales travaille entre autres à l'export, et j'en connais plusieurs, dont une très grande dans la vallée d'Ornans. Ils ne sont pas dans l'Agglomération, mais il y en a d'autres. Quand on va à l'étranger, lorsque l'on sort de l'espace Schengen, il faut un aérodrome où l'on puisse accueillir des douaniers. Par exemple, si on ne le fait pas à La Vèze, le seul qui le permet est l'aéroport de Tavaux. Va-t-on priver toutes ces entreprises de l'accès au transport aérien ? Même si on peut être d'accord avec toi, demain, peut-être que des avions fonctionneront avec des piles à hydrogène. On en parle. Donc, pourquoi pas ? Mais aujourd'hui, le sujet est le suivant : on a la chance d'avoir un aérodrome parfaitement situé entre Besançon et Dijon.

Ceux qui étaient là il y a un quelque temps s'en souviennent certainement. J'avais expliqué qu'à terme, l'aérodrome militaire de Dijon disparaîtrait, parce qu'il n'était pas possible de le maintenir avec des avions en l'état. Aujourd'hui, il n'y a pratiquement plus d'avions à Dijon. Cela veut dire qu'à terme, l'aérodrome de Dijon va être fermé, parce qu'il était maintenu artificiellement par l'Armée de l'Air. Demain, il n'y aura plus d'aérodrome. Je pense que pour l'instant, en attendant d'autres solutions, on sera peut-être bien heureux d'avoir cet aérodrome qui permet, par exemple, en cas de mauvais temps, quand on ne peut pas se poser à La Vèze, à des transports d'organe de venir se poser pour sauver des vies humaines ou partir emmener des greffons à l'extérieur.

Sur ce que tu dis sur Ryanair par rapport au dumping fiscal et social, je suis plutôt d'accord. Mais le sujet est de savoir si l'on garde une capacité aéroportuaire ici, en Franche-Comté. À cela, je réponds « oui » dans l'attente que l'on ait trouvé autre chose, parce que je ne vois pas comment je pourrais expliquer à des industriels qu'ils ne peuvent plus venir chez nous en avion. C'est vrai, c'est très mal, mais lorsqu'un industriel visite 3 à 4 sites de production à la journée, il ne prend pas le train, mais l'avion, et on en a besoin. Maintenant, je pense que chacun verra cela comme il le souhaite.

Je propose donc de voter cette subvention. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 11 oppositions et 4 abstentions. C'est adopté.

#### Rapport n°3.5 - Zone du Noret - Renouvellement de la convention de déneigement

**M. BLESSEMILLE.-** Le déneigement de la zone du Noret est assuré par les services municipaux de Mamirolle, sur la base d'une convention avec le Grand Besançon. Afin d'assurer la continuité des prestations de viabilités hivernales a minima jusqu'au 30 avril 2015, donc la fin de l'hiver, il vous est proposé de proroger cette convention. Pourquoi 30 avril ? Dans la mesure où des travaux sont en cours pour les VIC (voiries d'intérêt communautaire), et notamment leur entretien, ces travaux devraient aboutir d'ici la fin de l'année pour voir une convention mise en place qui vous serait proposée au vote pour une assemblée de début d'année. La proposition est donc de proroger cette convention de déneigement avec la commune de Mamirolle pour cet hiver.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. La commune de Mamirolle ne participe pas au vote Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

#### Rapport n°3.6 - Participation de la sedD aux salons MIPIM et SIMI 2014

**M. FELT.-** Il s'agit ici de se prononcer sur deux conventions avec la sedD, de façon à formaliser sa participation financière au côté du Grand Besançon à deux salons : le MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier) et le SIMI (salon de l'immobilier d'entreprise). Je rappelle que le MIPIM a eu lieu au mois de mars, sur un stand que nous partageons également avec le Grand Dijon. Nous avons accueilli la sedD pour qu'elle présente ses produits. Il est proposé de facturer à la sedD une participation de 15 000 €. La deuxième convention à intervenir est pour le SIMI qui aura lieu au mois de décembre prochain.

C'est le même cas de figure : Nous allons partager le stand avec le Grand Dijon et nous ferons une petite place à la sedD pour 5 500 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Marcel. Messieurs BLESSEMAILLE, BODIN et SCHAUSS ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Rapport n°3.7 - Initiative Doubs - Bilan de la mission d'animation 2013 - Abondement du fonds « prêts d'honneur » 2014
---

**M. SCHAUSS.-** Le rapport qui vous est proposé porte sur le bilan d'Initiative Doubs et sur l'abondement du fonds « prêts d'honneur ». Je vais dire deux mots sur Initiative Doubs qui est rattachée à une plateforme, à un réseau national présidé par Louis SCHWEITZER que vous connaissez tous. C'est le premier réseau associatif français de financement des créateurs d'entreprise qui comporte 200 plateformes en France telles que celle que nous allons financer. Elle a permis de créer ou de maintenir 16 565 entreprises et de créer ou de maintenir 39 538 emplois depuis que cette structure existe. Cette structure a pour mission d'accompagner les porteurs de projet de création/reprise d'entreprise dans leurs diverses démarches, du montage de leur projet jusqu'à sa concrétisation. Les entreprises peuvent bénéficier d'un prêt d'honneur sans caution (objet du rapport) ni garantie de 1 500 € à 16 000 € et 24 000 € dans le cadre de la reprise d'entreprise ou pour le soutien à l'innovation.

Je vais vous donner quelques chiffres, et vous verrez que c'est intéressant sur le bilan 2013 :

- 20 comités d'agrément ont été tenus par cette structure ;
- 55 entreprises sont concernées pour la création ou la reprise ;
- 37 entreprises ont été créées ou reprises ayant permis la création ou le maintien de 76 emplois ;
- le montant total de prêts d'honneur est de 262 000 €, soit une moyenne de 7 277 € par projet. Comme vous le voyez, ce sont des petits projets.

Par ailleurs :

- 28 porteurs de projets ont bénéficié d'un dispositif spécifique pour la création d'entreprises à hauteur de 162 000 € pour la création de 25 entreprises ;
- 8 entreprises créées par des femmes ayant bénéficié d'une intervention du Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF), fonds spécifique, pour un financement bancaire de 370 170 € ;
- 113 150 € de prêt pour la création d'entreprises par OSEO pour 22 entreprises ;
- 85 500 € d'avance remboursable accordés à 8 entreprises.

Tous ces chiffres vous montrent la surface de cette action. Vous êtes appelés :

- à vous prononcer sur la participation financière du Grand Besançon pour un montant de 22 867 € au titre du Fonds prêts d'honneur ;
- à vous prononcer sur la participation d'un montant de 16 000 € au titre d'Initiative Doubs, subvention de la structure ;
- à autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec cette association.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Alain BLESSEMAILLE et Marcel FELT ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des questions à poser ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

## Rapport n°3.8 - Fonds Régional Innovation - Abondement 2014

**M. SCHAUSS.-** Le Grand Besançon s'est engagé en 2005 aux côtés des autres acteurs économiques, comme la Région et le Conseil Général, en faveur du soutien à l'innovation en créant ce Fonds Régional. Le rapport qui vous est soumis propose d'abonder le FRI 2 à hauteur de 150 000 €, ce qui correspond à la même somme que 2013. Ce fonds est géré par BPI (Banque Publique d'Investissement) France créée en 2012, qui permet d'expertiser les projets candidats au FRI. Les interventions se font sous forme de subvention limitée à 30 000 € ou d'avance remboursable. L'intervention peut être consacrée soit à des études de conception, de faisabilité stratégique ou technique, à la réalisation de prototype, au dépôt de brevet, à l'achat d'équipement, etc. Quoi qu'il arrive, il est proposé de répartir le fonds à hauteur de 100 000 € sous forme de subvention et 50 000 € sous forme d'avance remboursable. Il est à noter que le bilan du FRI jusqu'à présent est de 60 entreprises touchées, dont la moitié sur le Grand Besançon, et près de 13 laboratoires, tous sur notre territoire. Ce fonds est essentiel pour maintenir la compétitivité de nos entreprises en investissement sur des produits d'avenir, des produits de demain.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

## Rapport n°3.9 - Fonds Régional d'Innovation - FRI 2 - Soutien au projet ÉCOTREVE de la Société PLASTIFORM

**M. SCHAUSS.-** Nous passons de la théorie à l'application, puisque le projet ÉCOTREVE proposé par la société PLASTIFORM est candidat pour obtenir un FRI. Cette société développe des produits thermoformés et sur mesure, destinés à l'usage industriel, ainsi que des solutions de thermoformage. Elle emploie 22 salariés à Roche-lez-Beaupré. Elle intervient dans les marchés de la microtechnique (horlogerie, automobile, biomédical, etc.) Le projet ÉCOTREVE consiste à réaliser des matériaux à partir de matières premières issues de déchets de matériaux composites thermoplastiques, soit de fin de vie, soit des déchets de production. Cette innovation permet d'apporter une réponse à l'absence de filière de recyclage pour les matériaux composites thermoplastiques. Elle s'inscrit particulièrement dans la directive VHU (véhicule hors d'usage).

La société a besoin de concevoir un démonstrateur. Elle a des partenaires académiques, comme CETIM-CERMAT (centre technique des industries mécaniques), l'IS2M (institut de matériaux de Mulhouse) et ICUBE (laboratoire du CNRS de Strasbourg). Elle a d'autres collaborations avec des industriels (AIREPUR INDUSTRIES et PAPREC PLASTIQUES). Le montant total du projet éligible est de 400 000 €. Le montant proposé par notre collectivité est de 30 000 €. Les autres financeurs de ce projet sont BPI France à hauteur de 110 000 €, le Conseil Régional et le Conseil Général du Doubs à hauteur de 30 000 €. Nous vous proposons de vous prononcer sur ces aides.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

## Questions diverses

### Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

### Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions à poser ? Je n'en vois pas. La séance est terminée. Je vous en remercie.

*La séance est levée.*